

The logo features a stylized white bird in flight above a circle containing three wavy lines representing water. The word "Hérault" is written in a large, bold, white sans-serif font, with the "H" partially overlapping the bird and water graphic.

Littoral
Hérault

A photograph of a wooden fence made of vertical posts and horizontal rails, stretching along a sandy beach under a clear blue sky. The fence is in the foreground, and the beach and sky extend into the background.

HÉRAULT LITTORAL
Stratégie d'intervention
2019-2030



Sommaire

ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC	4
LE LITTORAL DE L'HERAULT	4
Le périmètre d'Hérault Littoral	4
Un littoral, d'une richesse exceptionnelle et soumis à de multiples pressions	4
La prise en compte des questions littorales et maritimes à l'échelle nationale et internationale	8
Le réseau d'acteurs et la gouvernance dans l'Hérault	9
L'ACTION DEPARTEMENTALE	10
Une intervention de longue date sur le littoral	10
Environnement et risques.....	10
Economie	13
Aménagement	16
Solidarités	17
Culture, loisirs et sport.....	18
SYNTHESE DES FORCES ET FAIBLESSES DE NOTRE LITTORAL	20
UN PROJET D'ENVERGURE	21
LES SIX ENGAGEMENTS DU PROJET HERAULT LITTORAL	23
Engagement 1 - Concilier la préservation de l'environnement, la gestion des risques littoraux et l'attractivité du territoire dans l'aménagement du littoral.....	23
Engagement 2 - Développer l'économie du littoral en l'adaptant au changement climatique	25
Engagement 3 - Favoriser l'accès au littoral pour tous.....	27
Engagement 4 - Renforcer le caractère maritime de notre territoire, sensibiliser et mobiliser autour des richesses et des enjeux du littoral.....	29
Engagement 5 - Préserver les équilibres entre littoral et arrière-pays	31
Engagement 6 - Mettre en place les conditions de réussite et de changement d'une politique littorale à long terme	33
PLAN D'ACTIONS OPERATIONNEL	35

“

LE DÉPARTEMENT INNOVE EN CRÉANT Hérault Littoral



Le littoral Héraultais, unique et fascinant, se dévoile sur 90 km de côtes façonnés par l'histoire et la présence de l'homme.

De la pose de la première pierre du môle Saint Louis en 1666 donnant naissance au port de Sète, à la mission d'aménagement « Racine » en 1963, le littoral attire toutes les attentions, lui conférant une place à part dans le cœur des héraultais.



KLÉBER MESQUIDA
*Président du Conseil
Départemental de l'Hérault*

Pourtant cet espace naturel est aujourd'hui fragilisé par l'étalement urbain, la pression sur les ressources et la tension immobilière, accélérant ainsi la perte d'une partie de notre littoral déjà de plus en plus menacé par les effets du changement climatique.

Depuis 10 ans, le Département a investi 230 millions d'euros afin de protéger les lagunes, étangs et lidos tout en développant une activité économique précieuse autour de la pêche et de la conchyliculture, mais aussi des activités nautiques et du tourisme.

Abritant un trésor de biodiversité et des sites géologiques exceptionnels, le littoral mérite une mobilisation sans faille du Département.

Pour les 10 prochaines années, Hérault Littoral fixe le cap pour répondre aux nombreux défis à venir : la protection des ressources, la fluidification de la mobilité sur le littoral, l'attractivité du territoire, la démoustication et l'adaptation au changement climatique.



PIERRE BOULDOIRE
*1^{er} Vice-Président
Délégué général*

L'ambition du Département est de faire du littoral un écrin protégé qui relie l'arrière-pays à la mer, qui absorbe l'afflux touristique et qui participe au rayonnement économique du territoire.

Chaque aspect doit être pris en compte : définir l'habitat de demain, respecter l'environnement, promouvoir l'activité économique et l'insertion, moderniser les ports départementaux, favoriser la culture et la pratique du sport, harmoniser l'aménagement de la côte, développer l'accès au numérique et renforcer la protection des espaces naturels.

La réussite de cette politique s'appuie sur la sensibilisation et l'information à destination du public avec la création d'un lieu symbolique, la Maison du littoral. Elle aura pour mission de rassembler la population autour de la diversité patrimoniale, culturelle et paysagère du littoral.

L'ensemble des domaines départementaux (Maison de l'environnement, Domaine de Bayssan, sites ENS, Maison du Littoral..) se trouve désormais interconnecté dans un maillage du territoire cohérent pour plus d'accessibilité et de visibilité.

Hérault Littoral trace ainsi le chemin qui mène des ganivelles à la petite montagne en préparant l'avenir de ce bien précieux pour le bonheur de tous les héraultais.

ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC

LE LITTORAL DE L'HERAULT

Le périmètre d'Hérault Littoral

Géographie et paysage

Avec ses **90 km de côte**, le Département de l'Hérault représente près de **la moitié de la façade maritime de la Région Occitanie**. Le littoral de l'Hérault est principalement caractérisé par une succession de lagunes, séparées de la mer par des cordons de sable, souvent fragiles, **les lidos**.

Les lagunes présentent une **grande diversité et richesse écologique** qui leur confèrent le statut de réservoirs de biodiversité. Ces lagunes sont aujourd'hui classées en sites Natura 2000. Elles constituent des paysages remarquables sur le littoral héraultais et servent de support à **de nombreuses activités tant traditionnelles, culturelles, récréatives qu'économiques**.



© EID Méd. / CD 34

Nées d'un lent processus qui s'est enclenché il y a plus de 20 000 ans, **les lagunes sont le fruit du travail continu des vagues et des courants**. Mais cette évolution n'est pas seulement due aux phénomènes naturels. **L'homme a également joué un rôle essentiel** dans le façonnage de ce paysage lagunaire. C'est vers le XVIIIème siècle, avec l'accroissement du trafic maritime, que la nécessité de creuser des voies de navigation s'impose. La création du canal du Rhône à Sète va ainsi cloisonner l'espace lagunaire entre Aigues-Mortes et Agde en une quinzaine d'étangs.

Les lidos, dont l'habitat principal (les dunes) est une des caractéristiques emblématiques de notre littoral, jouent un rôle fondamental d'un point de vue écologique, paysager et de protection contre la mer. Il importe plus que tout de les préserver.

Depuis **la Mission Racine des années 60**, le littoral est devenu la principale localisation des activités humaines dans le département de l'Hérault, auparavant tournées vers l'arrière-pays. Les aménagements qui y ont été réalisés (stations balnéaires, urbanisation rétro-littorale, infrastructures de transport et portuaires, ouvrages de protection du cordon dunaire,...) **ont profondément bouleversé la géographie et l'occupation** de cet espace.



© EID Méd. / CD 34

Le périmètre d'Hérault Littoral

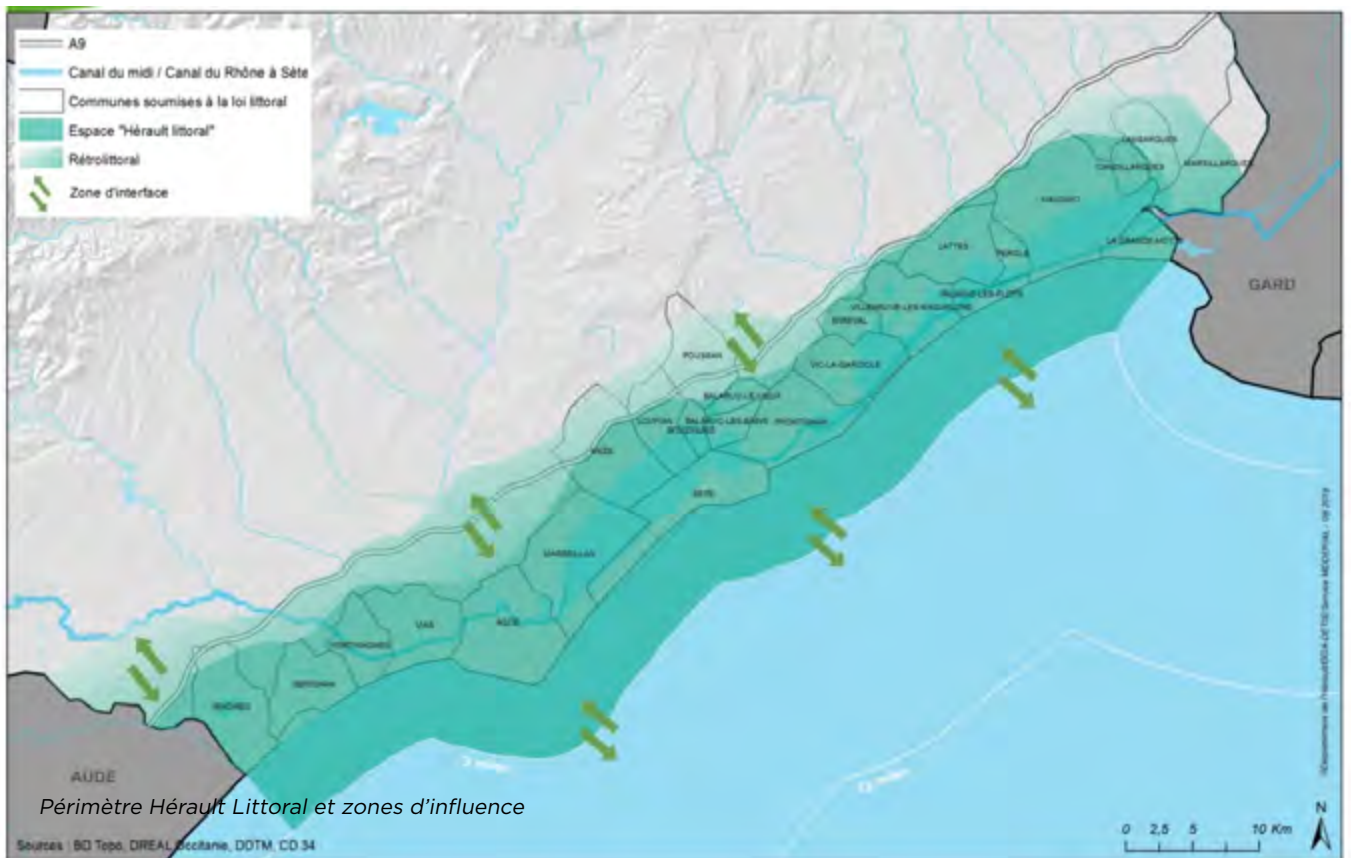
Le littoral est par définition une interface entre la terre et la mer, dont l'emprise spatiale peut varier selon le prisme au travers duquel on souhaite le définir.

Hérault Littoral ambitionne de concilier l'ensemble des politiques départementales au travers d'un **schéma stratégique**, qui rassemble et met en cohérence les actions environnementales, économiques, sociales mais aussi culturelles et sportives.

Loin de vouloir figer son action dans un périmètre qui risquerait d'être trop restrictif, **Hérault Littoral** intégrera donc **l'ensemble des actions porteuses de sens** pour un développement équilibré et harmonieux de ce territoire, qu'elles soient menées au plus près du rivage (zone vert foncé), en arrière des zones côtières (zone vert clair dite « rétro-littorale » et au-delà), ou plus au large en mer. Ce périmètre intègre les 26 communes soumises à la loi Littoral.

Un littoral, d'une richesse exceptionnelle et soumis à de multiples pressions

De par son histoire et sa géographie, le littoral héraultais possède une **identité méditerranéenne forte, un patrimoine naturel et historique hors du commun**, source de nombreuses activités économiques. C'est aussi un **territoire « sous-pression »** dont la préservation et la mise en valeur sont conditionnées par les politiques d'aménagement qui y sont menées.



source : CD 34



Plage de la Tamarissière

© EID Med. / CD 34

Un environnement exceptionnel soumis à des perturbations et des risques naturels importants

Les zones humides, composante forte de notre littoral, représentent près de 24 000 ha d'étangs et lagunes, bordés de milieux humides temporaires. L'emblématique lagune de Thau, plus grand plan d'eau d'Occitanie, s'étend sur 7.500 ha. Ces milieux sont une source de biodiversité inestimable. **Les écosystèmes sous-marins**, qui se développent dans une dominante de fonds sableux sont également d'une grande richesse et intérêt.

Grâce aux « coupures vertes » imaginées par la mission Racine, de nombreux espaces dunaires ont pu être préservés de l'artificialisation. L'Hérault possède également des ressources en eau variées et de bonne qualité, qui ont garanti le développement du territoire.

Mais l'ensemble de ces ressources se fragilise, se raréfie, et s'épuise localement en raison de la pression urbaine et touristique qu'elles subissent.

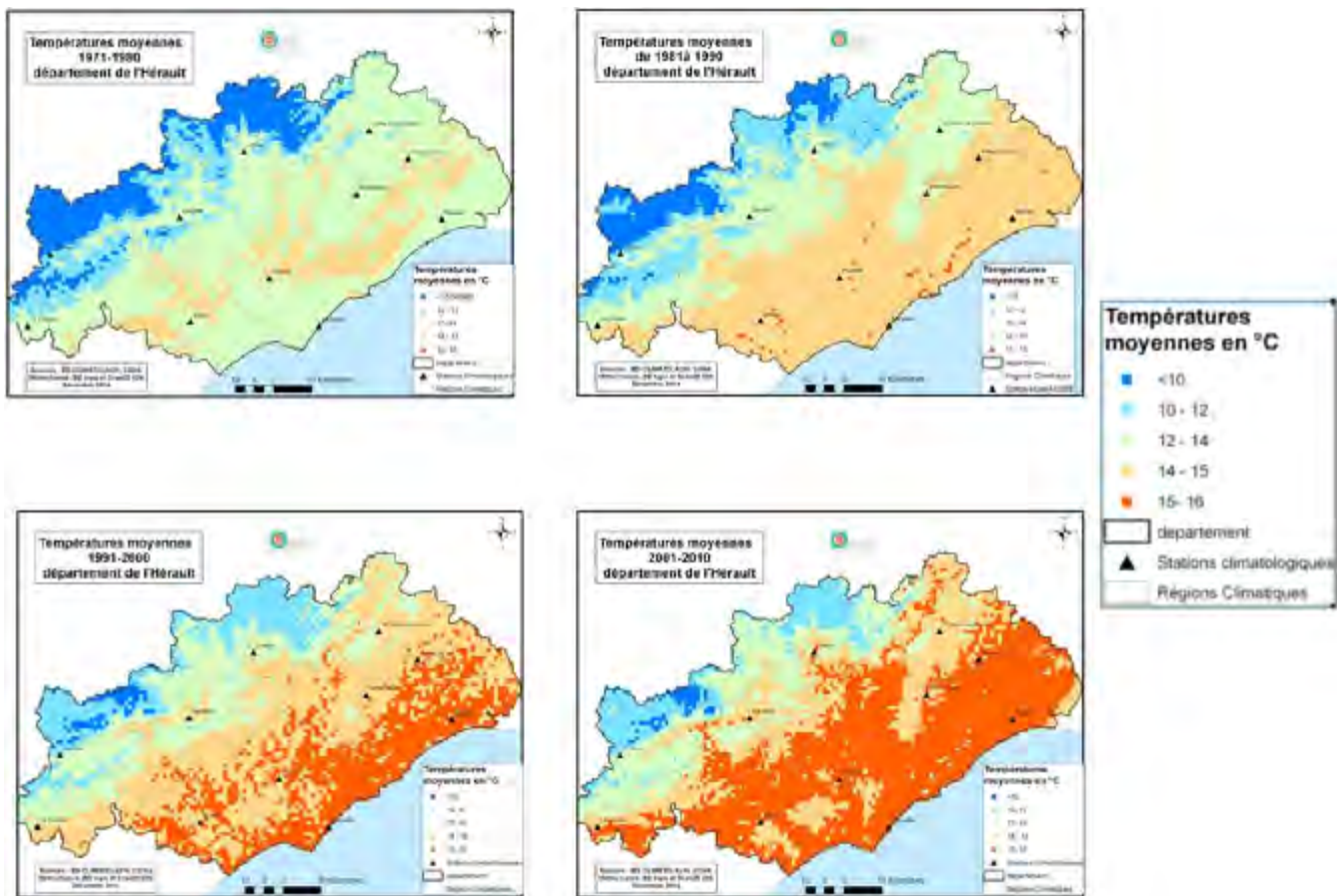
Les risques naturels présents dans cet espace méditerranéen sont nombreux : risques d'inondation, érosion du trait de côte, sécheresse, ...

Connus de tout temps par la population héraultaise, **l'effet de ces risques** a été considérablement accru en raison de l'urbanisation et l'implantation massive d'enjeux socio-économiques en bord de mer, sur des plages de basses altitudes, dont **on a oublié avec le temps le mouvement perpétuel.**

Le littoral de l'Hérault s'expose de plus en plus aux effets du changement climatique qui vont accroître sa vulnérabilité. Au cours du siècle dernier, la température moyenne a augmenté d'1,3 degré, ce qui est bien supérieur à la moyenne mondiale.

Au vue des dernières estimations l'augmentation prévue à l'horizon 2100 est comprise entre 2 et 5 degrés, ce qui va provoquer des changements non négligeables qui impacteront les activités humaines :

- augmentation des sécheresses et des inondations
- en termes de santé et d'accueil de touristes, prolifération des moustiques
- accentuation de la salinisation des eaux
- élévation du niveau de la mer.



source : CD 34

Température moyenne au cours de 4 décennies sur l'Hérault

Entre 1900 et 2010, la hausse moyenne du **niveau des mers** a été de 19 cm. Mais le phénomène s'accélère, puisqu'elle est presque deux fois plus rapide depuis 20 ans, par rapport au siècle dernier.

Cette élévation va accentuer fortement les risques d'érosion des plages et de submersion marine. Dans ce contexte, les enjeux à prendre en compte par Hérault Littoral sont nombreux. A long terme, une approche privilégiant l'atténuation des vulnérabilités est la stratégie durable la plus pertinente qui puisse être envisagée par le Département.

Chiffres clés - Environnement et risques

- 26 communes soumises à la loi littoral (13 possèdent une façade maritime)
- 24 000 ha d'étangs et lagunes bordées de zones humides
- 90 km de côtes (moitié de la façade régionale)
- 12 000 ha protégés par le conservatoire du littoral
- 2 zones humides d'importance internationale pour la migration des oiseaux d'eaux
- 215 ouvrages de protection contre les risques (en moyenne 17 ouvrages par commune)
- 13 km d'épis, 6 km de brise-lames, 2 km d'enrochements de haut de plage, 1,6 km de butées de pied

L'activité socio-économique du littoral : un moteur pour le Département de l'Hérault

Le Département de l'Hérault est le 4^e département de France en matière d'accueil touristique et le 1^{er} département touristique d'Occitanie. 70 % de cette activité est implantée sur le littoral.

Près de 80% des activités maritimes de la Région Occitanie se concentrent dans l'Hérault **autour de 3 filières économiques d'importance : la conchyliculture, la pêche et le nautisme**. Le Département compte dans son patrimoine **8 ports dédiés à ces activités, dont 6 sont localisés autour de la lagune de Thau**.



Grau d'Agde

© EID Méd. / CD 34

La viticulture, implantée moins massivement sur le littoral que dans l'arrière-pays, est néanmoins bien présente, avec plusieurs appellations de renom (Picpoul de Pinet, Muscats de Frontignan et de Lunel, Listel, ...).

Ces activités emblématiques et toujours porteuses, génèrent à elles seules d'importantes activités support (économie de service notamment). Pour se maintenir et se développer, elles doivent cependant mener d'importantes adaptations stratégiques, tant en termes de modernisation de leurs outils, renforcement de leur attractivité, que d'adaptation aux risques littoraux et au changement climatique.

L'aménagement du littoral : un équilibre difficile à trouver entre développement du territoire et préservation de son patrimoine

L'Hérault est une terre d'accueil, sa croissance démographique est l'une des plus fortes de France et l'essentiel des nouveaux arrivants se concentre sur le littoral. La population de certaines stations balnéaires est décuplée lors de la période estivale.

Le littoral héraultais présente ainsi les mêmes grandes caractéristiques que les autres départements littoraux : **concurrence foncière très forte, urbanisation massive et artificialisation des sols, saturation du réseau viaire** pendant les heures pendulaires et en saison estivale.



© EID Méd. / CD 34

Malgré des filières économiques dynamiques, **le taux de chômage** sur cette partie du territoire **reste important**, particulièrement dans certaines villes comme Agde ou Sète. Le coût prohibitif du foncier **fragilise l'accès au logement des foyers les plus modestes** et met en concurrence fonctions résidentielles et touristiques.

L'aménagement du territoire, au travers des politiques de planification et d'urbanisme, des outils fonciers ou encore des politiques en terme de mobilités, **fait face à des défis et questionnements majeurs** : concilier l'accueil de nouvelles populations et le développement du territoire sans porter atteinte à ses richesses, intégrer les risques littoraux et développer de nouvelles formes d'urbanisme, préserver les espaces dédiés aux usages agricoles et maritimes, ou encore développer de nouvelles formes de mobilités en favorisant les modes doux, ...

Chiffres clés Economie

- 80 % des activités maritimes de la Région
- 23 ports maritimes dont 8 ports départementaux
- 220 entreprises conchylicoles (1/2 des entreprises héraultaises), 650 emplois
- 1 criée modernisée (Agde) avec 10 chalutiers et 30 petits métiers
- 600 anneaux de plaisance sur les 4 ports mixtes départementaux
- Conchyliculture : 500 entreprises, 2000 emplois, 10 % de la production nationale et 90 % de la production régionale, 35 M d'€ de CA
- Pêche : 500 unités de pêche, 800 marins, 2 criées (Sète et Agde), 41 M d'€ de CA
- Nautisme : 19 ports de plaisance, 11 000 anneaux de plaisance, 250 entreprises, 160 M d'€ de CA
- 1^{er} département touristique d'Occitanie, 4^{ème} de France
- 37,4 millions de nuitées touristiques (71 % sur le littoral)
- 100 km de voies navigables
- 43000 emplois touristiques dont 21700 emplois directs

Le littoral : un lieu de détente et de culture

Les sports et les loisirs pratiqués sur notre littoral sont nombreux et ne cessent de se développer. La première école de Kite Surf est née à Carnon, en 1997. De nouvelles pratiques émergent comme le paddle, la marche aquatique côtière, sans pour autant que les activités plus traditionnelles soit délaissées.



© Cambron Christophe

La structuration de ces pratiques et la maîtrise de leur impact sur l'environnement deviennent, dans ce contexte, un enjeu majeur.

L'offre culturelle, qu'elle soit publique ou privée, en lien avec les spécificités du littoral est particulièrement riche et les manifestations associées à ce patrimoine (telles Escala à Sète, les joutes de la Saint Louis, Festival de Thau,...) attirent chaque année de plus en plus de visiteurs.

Le patrimoine naturel, bâti, historique, qu'il soit maritime ou non, est important, et à faire connaître et à préserver : canal du Midi, cathédrale de Maguelone, môle Saint Louis, ...

Pour autant, **la méconnaissance de l'histoire de notre littoral, des enjeux qui y sont associés**, peuvent conduire à des discours et des pratiques erronées, une perte d'authenticité ou le rejet des politiques publiques. Un effort important de **porter à connaissance et vulgarisation** de ces richesses est à engager.

L'accès aux offres de loisirs doit par ailleurs profiter à tous. D'importants efforts en terme d'accessibilité ont été développés, grâce aux opérations « La mer pour tous », les actions associatives et publiques pour rendre le sport et la culture plus accessibles, mais ils doivent encore être poursuivis.

La prise en compte des questions littorales et maritimes à l'échelle nationale et internationale

Conscientes de la nécessité de préserver le littoral et la mer des contreparties négatives des politiques d'aménagement et de développement touristiques des zones côtières, **les politiques publiques françaises, européennes et internationales**, ont mis en place divers outils et réglementations destinés à **concilier développement et protection de l'environnement**.

En 1975, est créé le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou **Conservatoire du littoral**, éta-

blissement public administratif national français, pour mener une **politique foncière** visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages côtiers.

En 1986, la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite « **loi littoral** », recherche, dans ses principes **l'équilibre entre préservation des espaces naturels et développement des activités**. Cette loi interdit notamment toute construction **sur une bande littorale de 100m** (sauf exceptions).

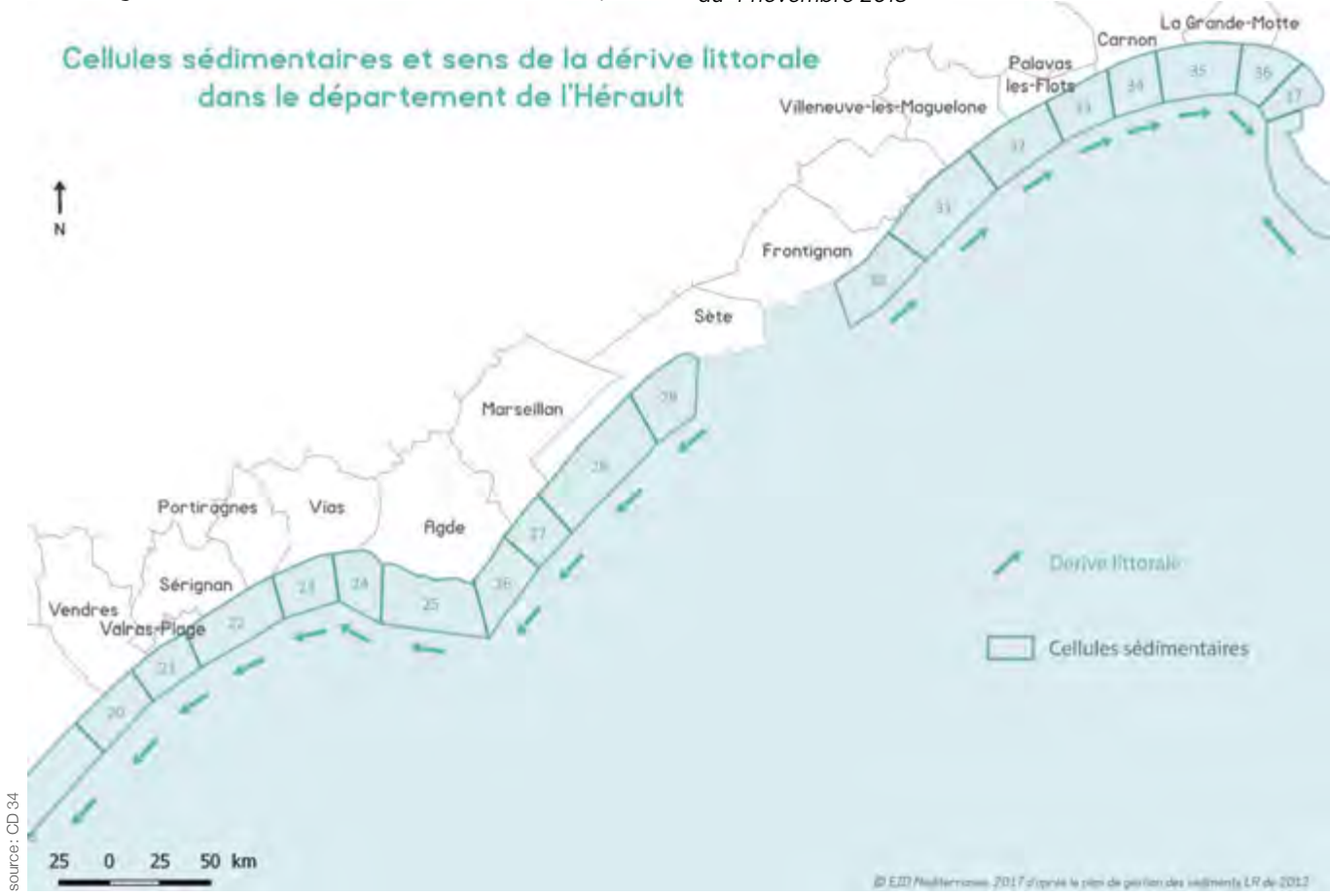
Les aménagements à la loi Littoral introduits dans la récente loi ELAN¹ ont fait l'objet de vifs débats, témoignant ainsi de l'attachement de nombreux élus, associations et riverains à la préservation du littoral.

La mise en place des politiques de gestion intégrée de la mer et du littoral

La conférence de Rio de 1992 introduit, pour la première fois, le principe de **Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)**, une application des concepts du développement durable sur le littoral, notion reprise dans les années 2000 par le Parlement Européen puis l'Etat français.

Au niveau européen, la politique maritime intégrée initiée en 2007 avec la proposition de « Livre bleu » de la commission Européenne, met au cœur de la GIZC l'importance de concilier activités maritimes et préservation des écosystèmes marins.

¹ *Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 4 novembre 2018*



source: CD 34

© E2I Méditerranée 2017 d'après le plan de gestion des sédiments LR de 2013

Deux directives cadre européennes en sont le socle : la directive « planification de l'espace maritime » (DCPEM) et la directive « **stratégie pour le milieu marin** » (DCSMM) dont l'objectif est l'atteinte et le maintien du bon état écologique des eaux d'ici 2020.

En déclinaison de cette politique européenne, la France s'est dotée, en février 2017, d'une **stratégie nationale pour la mer et le littoral**. Elle donne un cadre de référence pour les politiques publiques concernant la mer et le littoral et, plus généralement, pour tous les acteurs de l'économie maritime et des littoraux. **La politique maritime de la France** se veut à la fois **protectrice de la biodiversité et de la ressource**, mais également soucieuse **de développer une activité économique durable**.

La déclinaison de cette stratégie **par grande façade maritime** est en cours et fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs. Notre département est concerné par **la façade Méditerranée**, dont le document stratégique de façade (DSF) sera validé définitivement au **premier semestre 2019**.

Citons enfin deux autres directives européennes fondamentales pour la gestion de l'eau et des risques inondation : la **Directive cadre sur l'Eau** (2000), qui fixait l'atteinte du bon état des eaux des cours d'eau, plans d'eau et eaux souterraines en 2015 ou par dérogation en 2021 et 2027, et la **Directive Inondation** (2007) qui impose une gestion intégrée des risques d'inondation, qu'ils soient d'origine terrestre ou marine.

La gestion intégrée du trait de côte

Pour s'adapter à l'accentuation des risques littoraux du Golfe du Lion, l'Etat a engagé dans les années 2000, une Mission Interministérielle d'Aménagement du Littoral (dite « Mission Littoral ») à laquelle le Conseil départemental de l'Hérault a activement participé, aux côtés de la Région et des autres acteurs du littoral. Elle a abouti à l'adoption d'un Plan de développement durable, signé par plusieurs institutions dont le Département.

Le principe de l'action de gestion du trait de côte, non plus à l'échelle locale, mais à l'échelle des « cellules sédimentaires » (portion du littoral ayant un fonctionnement sédimentaire relativement autonome par rapport aux secteurs voisins) est acté. Trois grandes cellules sédimentaires structurent notre littoral : de l'Espiguette à Frontignan (golfe d'Aigues-Mortes), de Sète à Marseillan et d'Agde à Vendres.

En 2012, l'Etat a adopté **une stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte** (SNGITC), qui reprend en grande partie les travaux conduits lors de la Mission Littoral. Elle constitue une feuille de route pour l'Etat en termes de prise en compte l'érosion côtière dans les politiques publiques d'aménagement.

Elle fixe des principes communs et des recommandations stratégiques de gestion intégrée du trait de côte, en privilégiant le recours à des techniques douces et aux opérations dites de « recomposition spatiale » (autrefois

nommé « recul stratégique d'enjeux »). Au cours de l'été 2018, l'Etat a formalisé la transcription régionale de cette stratégie à l'échelle de l'Occitanie (SRGITC² Occitanie).

Cette déclinaison régionale se donne les objectifs suivants :
- énoncer des **principes et recommandations** spécifiques de gestion adaptés au littoral occitan,
- **représenter spatialement le littoral** en fonction de la typologie des enjeux présents sur les différents secteurs,
- identifier et prioriser **les modes de gestion** les plus appropriés en fonction des secteurs identifiés.

Trois catégories d'espaces ont été définies (naturels, à enjeux diffus et/ou déplaçables et à enjeux urbanisés), et classées selon **deux niveaux d'urgence à agir** (priorité 1 ou 2). En fonction du type d'espace et du degré de priorité, l'Etat formule le mode de gestion recommandé, compatible ou incompatible, selon qu'il s'agisse d'un mode de gestion « souple », « dure », ou de « recomposition spatiale ».

Les méthodes de gestion dures doivent être réservées aux espaces urbanisés. D'autre part, l'Etat **conditionne toute subvention** pour des aménagements de protection du littoral (techniques dures ou douces) à la production **d'une étude de recomposition spatiale** du territoire concerné.

Le réseau d'acteurs et la gouvernance dans l'Hérault

Compte tenu de l'importance du champ couvert par Hérault Littoral, les acteurs intervenant sur les questions du littoral et de la mer sont très nombreux, et il n'existe pas un mode de gouvernance unique, mais différents outils de concertation, réseaux d'acteurs ou de mise en synergie des politiques publiques.

Parmi les principaux acteurs, figurent bien sûr **l'Etat**, dans ses missions régaliennes et d'accompagnement des territoires **et la Région Occitanie** dont l'intervention sur le littoral est formalisée au travers de plusieurs documents stratégiques³.

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, **l'Etat et la Région, en association avec la Caisse des Dépôts et des Consignations, ont adopté en juillet 2016, le Plan Littoral 21 Occitanie**. Ils ambitionnent au travers de ce plan d'agir avec l'ensemble des acteurs autour de trois grandes orientations :

- pour une vitrine française de la résilience écologique et de la valorisation patrimoniale,
- pour une économie globale portée par l'innovation qui irrigue tout le territoire,
- pour un littoral symbole d'attractivité, d'accueil et de cohésion territoriale.

² Stratégie Régionale de Gestion Intégrée du Trait de Côte
³ Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET, en cours d'élaboration), le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2017-2021, le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation 2017-2021 (SRDEII), notamment.

L'objectif du Plan Littoral 21 est de mobiliser sur la période 2017-2020 environ 1 milliard d'€ tous financements confondus (publics - privés). Ce dispositif s'appuie sur le Parlement de la Mer, outil de concertation et de gouvernance mis en place par la Région en 2013 entre les acteurs de la mer et du littoral.

Parmi les autres acteurs du littoral et de la mer, on citera :

- les organismes d'Etat qui interviennent pour la protection du littoral, la gestion de l'eau et des milieux (terrestres, aquatiques, marins) dont principalement le Conservatoire du Littoral, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'Agence Française pour la Biodiversité, le BGRM
- les communes, EPCI, syndicats littoraux et de bassins versants
- Les organismes associés du Département du groupe Hérault (Tourisme, Sport, Energie, Culture, Habitat, Ingénierie, ...)
- L'Entente Interdépartementale pour la Démoustication Méditerranée
- Les organisations socio-professionnelles (pêche, conchyliculture, hôtellerie de plein air, tourisme, sport, ...)
- Le Comité Régional du Tourisme, les offices de tourisme, ...
- Les organismes de recherche : Universités, IFREMER,
- Le milieu associatif
- ...

Les actions menées sur le littoral sont très nombreuses et les co-financements publics aussi, du fait de l'importance des enjeux en présence. **L'action du Département de l'Hérault**, dont on développe ci-après le contenu, **s'inscrit en articulation et complémentarité** avec les dispositifs et les acteurs évoqués ci-dessus.

Les projets les plus importants font l'objet de concertation et d'outils de pilotage spécifiques, mais force est de constater que pour faire face aux délicates questions relatives au devenir de notre littoral, **la gouvernance actuelle mériterait d'être davantage resserrée** afin de mettre en synergie et en cohérence les stratégies d'intervention des différents acteurs.

■ L'ACTION DEPARTEMENTALE

Une intervention de longue date sur le littoral

Que ce soit au travers de **ses champs d'intervention traditionnels** (routes, action sociale, démoustication, ...) ou **des politiques volontaristes** qu'il a développées depuis les lois de décentralisation, le Département intervient sur le littoral dans un spectre de compétences élargi : mobilité, économie, environnement et risques, culture, sports et loisirs, ...

Sur les dix dernières années (période 2008 - 2017), le Département a investi 230 millions d'€ sur des actions spécifiques au littoral. Ce montant ne comprend ni les allocations individuelles de solidarité (APA, RSA, PCH⁴), ni les actions non spécifiques au littoral (collèges, bâtiments départementaux, ...).

Ces interventions relèvent soit d'actions menées sous maîtrise d'ouvrage départementale, soit d'interventions au titre des solidarités territoriales et humaines, ou encore d'actions partenariales. Elles sont pour la plupart encadrées par **des Schémas stratégiques dédiés**, votés ou en cours d'élaboration.

Environnement et risques

L'aménagement du trait de côte et la mise en valeur des plages

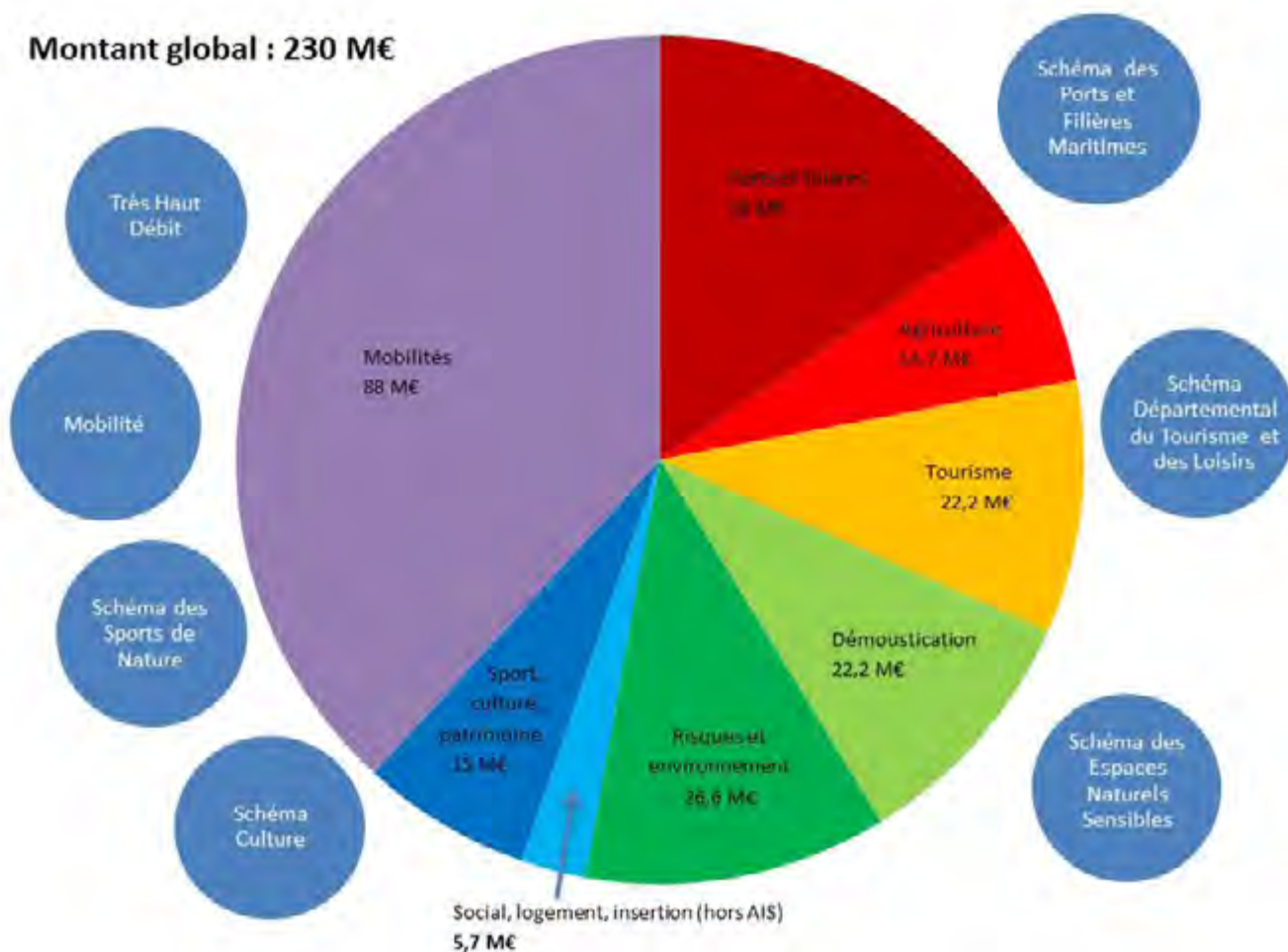
Engagé dès la Mission Racine dans des actions de gestion de l'érosion du trait de côte et de mise en valeur des plages, le Département a **renforcé son action** sur cette thématique dans les années 2000, en s'appuyant sur un partenariat local, national et européen.

Impliqué dans la Mission Littoral des années 2000, il a apporté son soutien financier aux différents travaux de gestion du trait de côte menés depuis 15 ans par les collectivités. En l'absence de maîtrise d'ouvrage affirmée ou au titre de ses compétences routières, **il a lui-même porté certaines études stratégiques et travaux**, en particulier au droit du golfe d'Aigues Mortes (chantiers du Petit Travers à Manguio-Carnon et à Villeneuve les Maguelone).

Il a investi plus de 20 millions d'euros depuis 2007 sur cette thématique. Ainsi de nombreux chantiers ont été menés, sur l'ensemble du linéaire : à Frontignan, sur le lido de Sète à Marseillan, à Vias, Vendres et Valras, ...

⁴ Allocation personnalisée d'autonomie, Revenu de Solidarité Active, Prestation de Compensation du Handicap

Montant global : 230 M€



Plage du Petit Travers

© EID Méd. / OD 34

Sa participation à plusieurs programmes de coopération européenne lui a permis de mener **des démarches prospectives et des projets de recherche appliquée**, mobilisant ainsi acteurs privés et publics : recherche de gisements sableux, test de la méthodologie LIDAR⁵ (au côté de l'Etat), guides méthodologiques (analyse de vulnérabilité, techniques de gestion douce du littoral, ...), mise en place de Webcam pour le suivi du littoral, ...

⁵ Laser Aéroporté permettant d'acquérir des données topographiques et bathymétriques à grande échelle

Enfin, depuis plus de 20 ans, il confie à l'EID⁶ Méditerranée **une mission technique de suivi et d'observation des plages héraultaises**, indispensable à la compréhension des mouvements sableux du littoral et à l'anticipation des évolutions à venir. Ces observations alimentent l'Observatoire Départemental Climatologie Eau Environnement et Littoral (ODCEEL).

La gestion des inondations

Au-delà des risques liés à l'érosion côtière, les communes littorales sont soumises à d'importants risques d'inondation par submersion marine mais également par débordements de cours d'eau (zone de delta des fleuves côtiers). **Des outils de gestion du risque inondation (PAPI, SLGRI⁷)** ont été mis en place sur l'ensemble des territoires littoraux. Historiquement orientés vers la gestion des risques fluviaux, ces outils tiennent de plus en plus compte des risques de submersion marine, dont le traitement est par ailleurs étroitement lié au risque d'érosion côtière.

Le Département est signataire de l'ensemble des PAPI Héraultais, qu'il accompagne financièrement (Vidourle, étang de l'Or, Lez, Hérault, Orb, Aude).

⁶ Entente Interdépartementale pour la Démoustication

⁷ Programme d'Actions de Prévention des Inondations ; Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation

© OD34

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Au travers de la Taxe d'Aménagement des ENS (TAENS) et du droit de préemption, les Départements disposent d'outils majeurs pour la mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture des espaces naturels. Précurseur en la matière, l'Hérault a classé l'intégralité de ses zones naturelles et agricoles en Espaces Naturels Sensibles au début des années 80. Il a acquis 6 500 hectares sur l'ensemble du Département, dont l'essentiel est ouvert au public. Sur le littoral, et bien qu'il peine à acquérir de grands ensembles, il est devenu propriétaire de plusieurs sites, par exemple à Lansargues (Tartuguières), Marsillargues (La Palus), Candillargues (la Maison du Gardian) ou encore sur plusieurs autres communes du littoral héraultais (Agde, Vias, Portiragnes, Mauguio, Vic la Gardiole, Villeneuve les Maguelone, ...).

En zone littorale, le Département a initié la mise en place de Schémas d'Intervention Foncière (SIF), dispositifs partenariaux (avec le Conservatoire du Littoral et les collectivités) pour planifier l'intervention foncière dans des zones à enjeux et pression. Treize communes littorales bénéficient à ce jour d'un SIF, ayant permis l'acquisition publique de 4500 ha toutes maîtrises d'ouvrage confondues.

En vue de préciser ses nouvelles orientations stratégiques en la matière, le Département se dote début 2019 d'un **Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles** (SDENS34) pour la période 2019-2021, où il développe également des perspectives à 2030.

La gestion de l'eau et des milieux aquatiques

L'action du Département dans le domaine de l'eau a été initiée dès les lois de décentralisation et se décline à plusieurs niveaux : **participation à la plupart des structures de gestion par bassin versant** dont il est un membre fondateur, **portage d'actions** en maîtrise d'ouvrage départementale (études, barrages du Salagou et des Olivettes,...), **accompagnement technique et financier** des collectivités (eau potable, assainissement, gestion des milieux aquatiques) et pilotage d'**outils de gouvernance**, dont le Comité départemental de l'Eau de l'Hérault.

Par définition partenariale, menée aux côtés de nombreux acteurs⁸, **cette politique concourt à une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, « de la source à la mer »**.

Les milieux marins

Les milieux marins font l'objet de nombreuses pressions (pollutions directes par les activités humaines terrestres et maritimes, apports de polluants par les fleuves, surexploitation des ressources, ...). La directive cadre européenne « stratégie pour le milieu marin » fixe l'atteinte à terme pour chaque Etat du bon état pour ce milieu.

⁸ Europe, Etat, Agence de l'Eau, Région, collectivités, syndicats de gestion de l'eau, associations, société civile,...

De nombreuses actions menées dans le cadre des politiques départementales concourent à l'atteinte de cet objectif, que ce soit au travers des politiques environnementales (diminution des rejets, restauration des milieux, sensibilisation à l'environnement) ou socio-économiques, par une meilleure prise en compte de ces problématiques dans la gestion des usages (pêche, conchyliculture, tourisme, sports de nature, ...). A titre d'exemple, le Département a accompagné l'ensemble des contrats de milieux portés sur les bassins (Thau, étang de l'Or, Orb, ...) et soutenu financièrement et techniquement **des opérations d'amélioration des systèmes d'assainissement** (stations d'épuration et réseaux d'assainissement), notamment en zone littorale, essentielles pour la diminution des rejets dans le milieu marin.



© CD 34

De nombreux travaux ont été menés sur les ports départementaux pour améliorer la gestion des déchets (liquides et solides). Depuis les années 2000, le Département s'est engagé dans des opérations « **ports propres** » avec comme aboutissement la labellisation AFNOR⁹ « gestion environnementale » de trois de ses ports mixtes (Bouzigues, Mèze, Vendres). En outre, le Département soutient l'équipement **de haltes et ports fluviaux dans l'Hérault**, afin de mettre à disposition des plaisanciers du canal du Midi et du Rhône à Sète des sanitaires à quai, des stations de pompes de relevage des eaux usées, ...

Autre exemple, celui de l'action foncière collégiale mise en place au travers des Schémas d'Intervention Foncière qui permet **de limiter la cabanisation et son impact sur l'environnement littoral et maritime**, en particulier en termes de gestion des eaux usées.

⁹ Association française de normalisation



Lido Grande Motte

© Cambon Christophe

Economie

Si l'adoption de la loi NOTRe¹⁰ du 7 août 2015 a considérablement réduit le champ d'intervention des Départements en matière économique, elle leur confère toujours des possibilités d'intervention, en particulier dans les secteurs du tourisme (compétence partagée), du maritime ou encore de l'agriculture (sur la base d'un conventionnement avec la Région Occitanie).

Le tourisme

Le Département de l'Hérault mène en ce domaine **une action historique, avec l'appui d'Hérault Tourisme** (Agence de développement Touristique), organisme associé du Département, qui exerce sa compétence dans le cadre de l'article L 111-1 du code du tourisme.

C'est une **filière économique majeure que le Département entend développer** en préservant son patrimoine naturel et culturel, et la qualité de vie de ses concitoyens. Le Département structure son action touristique autour de schémas d'intervention dédiés dont le dernier a été adopté par l'Assemblée départementale du 18 décembre 2017 pour les années 2018 à 2021 (Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs (SDDTL¹¹)).

Ce schéma s'articule autour de trois enjeux forts : le paysage, l'itinérance douce et le digital, et se décline en trois orientations fondamentales :

- Renforcer **l'attractivité de la destination Hérault**,
- **Affirmer nos valeurs** pour gagner des parts de marché dans la compétition des destinations méditerranéennes,
- **Rechercher la réussite collective.**

¹⁰ Nouvelle Organisation Territoriale de la République

¹¹ <http://www.herault.fr/publication/schema-departemental-de-developpement-du-tourisme-et-des-loisirs-2018-2021>

Les actions du Département et d'Hérault Tourisme se déclinent **au travers de différents dispositifs d'intervention** : développement d'actions structurantes, actions de promotions touristiques, accompagnement technique et financier des porteurs de projets (publics et privés), animation de réseaux, ingénierie et innovation, ... **Chaque année, le Département consacre plus de 6 M d'€ à sa politique touristique.**

Dans ce cadre, il a entre autres développé récemment **l'Enotour de l'Hérault¹²**, apporte un appui technique et financier aux grands sites de l'Hérault labellisés **Grand Sites de France** ou en projet¹³ (dont l'un est situé dans le périmètre d'Hérault Littoral : Canal du Midi) et accompagne le développement du tourisme d'aventure, grâce aux nombreux sports de nature pratiqués dans l'Hérault, au nautisme et à « l'itinérance douce ».

Les ports départementaux et les filières maritimes

Depuis 1983, Le Département de l'Hérault assume pleinement les compétences de création, d'aménagement et de gestion des ports, qui lui ont été confiées par les premières lois de décentralisation. Après l'adoption de la loi NOTRe, **le Département a fait le choix de conserver cette compétence.**

Il est propriétaire de **8 ports (pêche, conchyliculture et plaisance)**, dont 6 sont implantés autour de la lagune de Thau, les deux autres étant implantés au grau d'Agde (incluant la Criée d'Agde) et à Vendres. Ce sont plus de **45 millions d'€** qui ont été investis au cours des dix dernières années, avec plusieurs projets d'envergure pour permettre aux activités maritimes de se développer. La gestion de ces ports est confiée à des tiers (collectivités, syndicats mixtes ou professionnels).

¹² <http://oenotour.herault.fr>

¹³ Saint-Guilhem-Vallée de l'Hérault, Cirque de Navacelles, Salagou-Cirque de Mourèze, Minerve, Canal du midi

Les 8 ports départementaux



Au-delà de la compétence ports, le Département apporte son soutien technique et financier **aux trois filières maritimes** structurantes de l'économie héraultaise (la pêche, la conchyliculture et le nautisme), par des aides aux professionnels ou aux collectivités. **Suite aux épisodes de malaïgue** intervenus dans les années 2000 sur la lagune de Thau, et plus récemment pendant l'été 2018, le Département vient en aide à la profession pour faire face aux importantes pertes financières.

L'agriculture

Sur le territoire littoral, la politique agricole du Département se concrétise tout d'abord par **le soutien aux filières** (viticulture, arboriculture) : soutien au développement des pratiques agri-environnementales (la lutte biologique par confusion sexuelle a été initiée sur le bassin de Thau en 2013), ou encore aide liée aux aléas climatiques (grêle 2016, gel et sécheresse 2017, neige 2018).

Le Département intervient également fortement **sur les questions foncières**, en termes de remembrement (Montagnac) mais également de préservation des espaces agricoles et naturels périurbains, par la mise en place de **PAEN**¹⁵. Le PAEN des Verdisses (Agde/Vias) a été approuvé et celui du Plateau de Vendres (Sérignan/Sauvian/Vendres) est en cours d'élaboration.

Le Département a de surcroît fortement soutenu l'irrigation dans ce secteur (co-financement du programme Aqua Domitia, réseaux primaires et secondaires). **Un schéma départemental d'irrigation (Hérault Irrigation**¹⁶) a été adopté en décembre 2018 pour aider la profession à faire face aux besoins en eau dans les années à venir.

La lutte contre la nuisance liée à la présence de moustiques

Dès 1958, le Département de l'Hérault prend en charge **le contrôle des espèces de moustiques proliférant dans les zones humides littorales** (zones marécageuses à submersion temporaire) afin de garantir un niveau de nuisance acceptable pour les populations. Il délègue sa compétence à **l'EID Méditerranée**. Cette action est essentielle pour **préserver l'attractivité de notre territoire**.



Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Etat a confié au **Laboratoire Vétérinaire du Département de l'Hérault, la mise en œuvre de la surveillance sanitaire des coquillages** dans les zones de production Occitanie pour l'ensemble des départements du littoral de la Région (Aude, Gard, Hérault et Pyrénées Orientales).

Le 25 juin 2018, l'Assemblée départementale a adopté un Schéma de Développement des Ports Départementaux et des Filières Maritimes pour la période 2018-2021¹⁴. Son périmètre d'action se situe entièrement dans le périmètre d'action Hérault Littoral. Les objectifs et le contenu de ce schéma sont détaillés plus loin dans le document.

14 <http://www.herault.fr/publication/schema-de-developpement-des-ports-departementaux-et-des-filières-maritimes-2018-2021>

15 Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

16 <http://www.herault.fr/herault-irrigation>



Vignoble Maguelone

© Héralut Tourisme / Gauthier Christel

La colonisation du sud de la France **par le moustique-tigre** (*Aedes albopictus*) a généré de la part des Départements concernés (compétence obligatoire depuis 2005) de nouvelles demandes auprès de l'EID Méditerranée : au-delà de sa mission initiale (limitation de la nuisance due aux moustiques des zones marécageuses), l'EID Méditerranée s'est ainsi engagée **dans une mission de « santé publique »** en devenant l'opérateur de lutte anti-vectorielle (LAV) pour des départements colonisés par cette espèce exotique, vecteur potentiel de certaines maladies (dengue, chikungunya, zika, ...).



© EID Méditerranée



Aedes albopictus

© JB Ferré/EID-Med

© EID Méd.

Les modes opératoires pour lutter contre les moustiques diffèrent selon les espèces. Autant le recours à des méthodes de lutte à grande échelle ou collectives est possible pour les espèces les plus anciennes, autant **la présence du moustique tigre à 80% dans le domaine privé**, rend indispensable la contribution citoyenne au-delà des actions de l'EID. Elle ne peut être mise en œuvre que grâce à des actions de sensibilisation et de vulgarisation auprès de la population et des collectivités sur les modes de développement des moustiques et de lutte contre leur nuisance.

Aménagement

Les mobilités

Le Département est compétent pour l'aménagement et la création de **routes départementales** (hors territoire de la Métropole de Montpellier depuis le 1^{er} janvier 2017). Il porte à ce titre des opérations de grands travaux (nouveaux aménagements routiers et/ou cyclables), de modernisation d'aménagements existants (y compris d'ouvrages d'art), de sécurisation (notamment les traversées urbaines) et de réhabilitation des voies départementales en agglomération. Sur le périmètre d'Hérault Littoral, c'est un linéaire de **883 km qui a été traité ces 10 dernières années**, y compris liaisons cyclables et opérations de recul stratégique de routes.

Pour accompagner le développement de l'intermodalité, le Département porte ou accompagne financièrement des projets de **Pôles d'Echanges Multimodaux** (PEM) (Lunel, Baillargues, Sète, Agglomération du Pays de l'Or), de nombreuses **aires de co-voiturage**, des études pour le développement de **transports en commun en site propre** ou encore des expérimentations pour l'ouverture à la circulation cyclable du canal du Rhône à Sète.

L'Hérault possède par ailleurs **un réseau important d'infrastructures cyclables** (122 Km de pistes cyclables et 20 boucles cyclo touristiques), qui le positionne parmi les 5 premiers départements de France. Le schéma cyclable 2013-2018, s'inscrivant dans la continuité des schémas précédents, en a été le principal promoteur. Il est en outre **innovant sur les équipements et services associés** (station de gonflage par exemple), incitatifs à l'usage du vélo et qui sont proposés à proximité des itinéraires et valorisés par une communication ciblée.



© CD 34

Afin d'actualiser le schéma cyclable qui est arrivé à son terme, le Département a lancé une consultation en ligne du 2 au 25 mai 2018 afin de permettre à chacun d'apporter sa contribution pour élaborer le futur « Plan Vélo » de l'Hérault.

Le foncier

En ce qui concerne le foncier, l'enjeu principal est de contribuer à une utilisation raisonnée du foncier, notamment en préservant les espaces naturels et agricoles. Cela doit également contribuer à limiter voire stopper l'artificialisation des sols et stabiliser les prix.

Le Département s'y emploie **au travers de sa politique espaces naturels** et le déploiement des SIF sur la bande littorale où il exerce son droit de préemption.

En complément, le Département a développé depuis plus de 30 ans une ingénierie foncière lui permettant de mener diverses actions. Il a instauré une veille foncière (grâce au suivi des DIA¹⁷), qui permet d'alerter les acteurs fonciers sur les mouvements immobiliers dès lors qu'est mis en évidence l'intérêt d'une acquisition au titre des ENS ou des zones humides, ou des « anomalies » (prix hors référence, risque de changement des destinations des biens, ...).

Il a également développé un observatoire foncier, outil d'anticipation et d'aide à la conduite d'une réflexion prospective et à la définition d'une stratégie foncière globale, et il accompagne les collectivités dans le développement de stratégies foncières spécifiques.

Le très haut débit

L'**aménagement du numérique** est un enjeu stratégique pour le Département. Notre collectivité s'est engagée prioritairement en 2015 dans ce domaine afin d'équilibrer et de renforcer l'attractivité économique de notre territoire et de faciliter l'usage au quotidien des héraultais. L'action du Département se décline au travers du déploiement et du renforcement des infrastructures, ainsi que du développement des usages du numérique.

Dans le cadre du Plan National France Très Haut Débit, le Conseil départemental a adopté **un projet d'aménagement du numérique de l'Hérault** en vue de déployer un Réseau d'Initiative Publique à très haut débit en fibre optique dans 286 communes héraultaises, non concernées par le déploiement très haut débit fibre optique par les opérateurs privés. Ce projet concerne a minima **une quinzaine de communes** du périmètre Hérault Littoral.

D'ici 2022, l'ensemble des héraultais pourra accéder **au très haut débit via la fibre optique**.

Les outils de planification

Si le Département ne dispose pas de compétences spécifiques en termes de planification, il est sollicité en tant **que Personne Publique Associée** (PPA). A ce titre, le Conseil départemental **formule des avis sur les PLU, PLUi et les SCOT**¹⁸. Au-delà de l'aspect réglementaire de ces avis (au titre de ses compétences obligatoires : routes, collèges, ...), notre collectivité formule des conseils sur l'avenir des territoires et les enjeux nouveaux qui peuvent apparaître, notamment lors des réunions programmées avec les différentes PPA.

¹⁷ Déclaration d'Intention d'Aliéner

¹⁸ Plan Local d'Urbanisme ; Plan Local d'Urbanisme intercommunal ; Schéma de COhérence Territoriale

Solidarités

Les services à la personne

Chef de file de l'action sociale, le Département intervient dans tous les domaines liés à ces politiques. Il offre **un service de proximité** sur le littoral comme sur l'ensemble du territoire héraultais pour les familles, la petite enfance, les personnes âgées et/ou en situation de handicap.

De nombreux points d'accueil sont présents sur le littoral : Maisons départementales des Solidarités, Maison de l'autonomie et services territoriaux associés (enfance et famille, protection maternelle et infantile, personnes âgées et en situation de handicap).

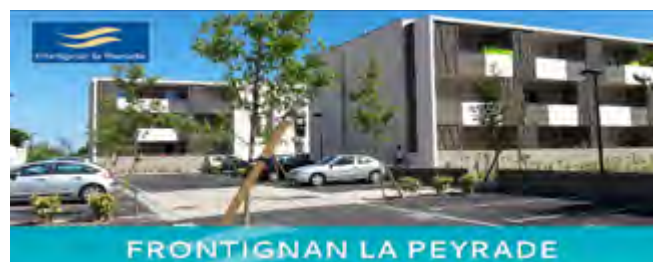


Le Département **maintient les prestations** aux personnes en situation de handicap (prestation de compensation du handicap) et aux personnes âgées (prestation allocation personnalisée d'autonomie) sur le lieu de vacances, afin de favoriser **les séjours** hors résidence principale. D'autre part, le Département propose ou accompagne des animations pour les personnes âgées comme le programme « Bouger et bien vieillir dans l'Hérault », des actions de prévention et le dispositif séniors en vacances.

Le logement

L'essentiel de la population héraultaise se concentre sur les 5 EPCI de la bande littorale et cet effet s'accroît du fait d'une croissance démographique plus forte sur ce versant sud du département.

La demande en logement social exprimée, **concerne à 80% sur la bande littorale**. Or, elle est particulièrement difficile à satisfaire au regard des disponibilités foncières, de leurs coûts, d'une orientation préférée pour les bâtis à vocation touristique, des contraintes urbanistiques (inondabilité, espaces naturels à préserver,...), ou encore du phénomène de résidence secondaire.



L'action du Département en matière d'habitat s'articule autour de 2 objectifs principaux que sont l'aide à la production et la réhabilitation de logements sociaux à bas niveaux de loyer, et le soutien des propriétaires modestes pour la réhabilitation de leur logement.

Entre 2002 et 2017, le Département a consacré 5,03 millions d'€ pour la réalisation de 1360 **logements sociaux** dans les communes situées au sud de l'A9 et a soutenu la **réhabilitation** de 552 logements relevant du parc privé pour un montant de 1,4 millions d'€.

Enfin dans le cadre du copilotage avec l'Etat du **schéma départemental des gens du voyage**, le Département a contribué à la réalisation de 340 places d'accueil pour un montant de subvention de 300 000 €.

L'insertion socio-professionnelle

Le Conseil départemental de l'Hérault est responsable de la mise en œuvre du **Revenu de Solidarité Active (RSA) et de la politique d'insertion**. L'action pour l'emploi et l'insertion sociale et professionnelle sont au cœur de ses préoccupations.

Dans un objectif d'accompagnement des publics bénéficiaires du RSA au retour à l'emploi, plusieurs leviers sont mobilisés. Parmi ces leviers, **les clauses sociales**, qui permettent de faire de la commande publique **un achat responsable** et un levier pour l'accès à l'emploi. Notre collectivité s'engage fortement pour mobiliser ce dispositif dans l'ensemble de ses politiques.

Les chantiers d'insertion dont l'objectif est de favoriser les sorties en emploi, notamment dans le secteur du bâtiment, et **les accompagnements individualisés** réalisés par les associations conventionnées pour l'accès à l'emploi, sont également des outils mobilisés pour répondre à cette problématique. Un chantier porté par une association subventionnée par le Département, intervient en permanence sur l'ensemble des communes du bassin de Thau, sur les thématiques de la rénovation du patrimoine et la mise en valeur des espaces verts.

Enfin, des actions d'implication citoyenne et de sensibilisation à la protection de l'environnement, à l'attention de bénéficiaires du RSA, sont par ailleurs développées sur le littoral depuis plusieurs années.

Chiffres clés

- Taux de chômage sur les communes littorales : Le littoral est un territoire où la courbe du chômage est largement liée à celle du tourisme. Les stations balnéaires ont les taux de chômage* les plus élevés de France métropolitaine. Au quatrième trimestre 2017, la zone emploi de Sète a un taux de chômage de 13,7 % alors que celle d'Agde-Pézenas atteint 16,3%.
- Taux de pauvreté sur les communes littorales : Ainsi on constate un taux de pauvreté** qui atteint sur certaines villes plus de 25%. Le littoral oscille ainsi entre 25,5% pour la ville de Sète, en passant à 22,9% pour Agde, 16,2% pour Frontignan et 15,3% sur la Grande Motte (données 2015 de l'Insee). A titre indicatif, l'Hérault est à 19,8% tandis que la France métropolitaine est seulement à 14,7%

*Le taux de chômage est le rapport (en %) entre une estimation du nombre de chômeurs et la population active estimée au lieu de résidence. La population active comprend les personnes occupant un emploi et les chômeurs.

**Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (1 015€ = 60% du revenu médian Français).

Le littoral pour tous

Rendre accessibles les équipements de loisirs et touristiques à tous les publics, favoriser la pratique d'activités culturelles et sportives y compris pour les publics dits « empêchés », fait aussi partie des priorités du Département.

C'est l'objectif des programmes « **Mer pour tous** » et « **Ports pour tous** », qui développent des équipements adaptés pour l'accès aux plages et aux infrastructures, proposent des services pour les différents types de déficiences, ... Quarante plages de l'Hérault sont à ce jour équipées. Le Département accompagne également les marques « **Tourisme et Handicap** » et « **Destination pour tous** » qui proposent des offres des séjours accessibles globales.

Le Département a par ailleurs accompagné des acteurs du tourisme social et solidaire, dont le Lazaret à Sète et Les Cyclades à la Grande Motte, qui favorisent les séjours sur le littoral pour les publics en difficulté.

Le Département déploie en outre pendant l'été une bibliothèque de plage sur les communes de Mauguio-Carnon et Frontignan : « **Hérault Plage** ». Deux paillotes, aménagées en véritables bibliothèques de lecture publique, proposent à plus de 20 000 personnes, chaque été, près de 2500 livres et de la presse à consulter sur place, en accès libre. Des initiatives similaires sont reproduites par d'autres collectivités du littoral, à Agde ou encore Valras.



Dans le domaine du sport, **Hérault Sport** développe l'opération « **le sport pour toi** », qui s'inscrit dans une volonté de promouvoir la fonction sociale et éducative du sport avec des animations sur le littoral. Tous les étés, Hérault Sport donne rendez-vous sur les plages, pour pratiquer gratuitement des activités sportives, accessibles à tous, au travers de **sa grande tournée d'été**. En outre, certaines associations partenaires du Département, proposent **des sessions nautiques aux personnes en situation de handicap**, sur des plages accessibles, avec du matériel adapté.

Enfin les programmes « **Une saison pour vous** » ou encore « **Culture en arc en ciel** » et « **123 culture** » proposent des actions culturelles à destination des publics traditionnellement éloignés de la culture (personnes âgées, familles en difficulté, ...).

Culture, loisirs et sport

La culture

Le Département mène de nombreuses actions culturelles destinées à mieux faire connaître le patrimoine héraultais, son histoire et sa culture, que ce soit au travers des programmations propres au Département (Pierresvives ou autres) ou des aides aux actions culturelles portées par des partenaires externes (musées, associations, collectivités,...)

Pour changer le regard sur le littoral et mieux l'appréhender, le Département organise des cycles d'exposition, ateliers, conférences. En 2018 et 2019, un événement phare, **l'exposition** « **Odysée d'un enfant d'ici : Laurent Ballesta** » organisée à Pierres Vives, présente la monographie de l'explorateur sous-marin, et surtout photographe d'exception. **Les archives départementales** disposent également de nombreuses ressources documentaires sur l'histoire du littoral, depuis le Moyen Age jusqu'à nos jours (administration des affaires maritimes, des phares, ...) et proposent **trois expositions itinérantes** sur le littoral : Hérault Submarine, L'aménagement du littoral et Hérault, terre de Méditerranée.

Des aides techniques et financières aux musées et sites qui valorisent le patrimoine maritime et du littoral héraultais sont régulièrement accordées, notamment au **musée de l'Etang de Thau** ou encore au **chantier de La Plagette à Sète**, géré par l'association Voiles latines.

La recherche en archéologie sous-marine, est également accompagnée, avec des aides à plusieurs opérations dont l'une aux **Aresquiers** (épaves résultant du naufrage concomitant de deux embarcations en 1867) et l'autre au large de Maguelone, sur la **Jeanne Elisabeth**, bateau échoué en 1755, avec une cargaison composée de blé et de diverses denrées, mais surtout d'un trésor de 18 000 piastres d'argent.



© Maxant Frederic

De nombreux projets culturels menés sur l'ensemble du littoral répondent à l'objectif départemental qui est de **faire de la culture un élément de cohésion sociale et sociétale** en favorisant une offre culturelle créative et diversifiée, au plus près du lieu de vie des héraultais ; grâce aux actions comme le **Collège en tournée, Une saison pour vous, Culture en Arc en ciel, 123 culture** (cf. ci-dessus), mais aussi les festivals du Département **Hérault ! Hérault ! Patapon** (festival pour les enfants), **Le Grand Tour** (cycle de représentations dans l'ouest héraultais), ou encore des nombreux soutiens aux **festivals locaux, compagnies, équipements**.



© Philippe Hilaire

Les sports de nature

De nombreuses actions sont menées dans le domaine du sport **afin de favoriser le développement des activités physiques sur le littoral**. Les subventions versées ciblent de nombreux partenaires et secteurs : collectivités, associations, équipements, manifestations, sport de haut niveau et amateur, écoles de sport,...

La politique sportive départementale est déjà présente sur la bande littorale **selon divers modes d'intervention** : soutien aux équipements et infrastructures sportives (base nautique de Carnon,...), soutien au monde sportif (pratique en club, sport de haut niveau : **Pôle Espoir de Kite Surf à Villeneuve les Maguelone, soutien aux écoles de voile**), animation sportive du territoire par une participation à de nombreuses manifestations sportives (**Salons nautiques du Cap d'Agde et de la Grande Motte, Salon Sport de Nature**,...), actions éducatives et socio-sportives grâce aux animations d'Hérault Sport, ...

En outre, le Département met en œuvre le **Plan départemental des espaces, sites et itinéraires** (PDESI), compétence obligatoire de notre collectivité, dont l'objectif est **d'assurer le développement maîtrisé des sites et espaces de sports de nature**. Une quinzaine de sites est identifiée sur le littoral, la mise en place d'une charte signalétique est l'un des outils de préservation de ces sites.

Un soutien fort est apporté aux **itinéraires de randonnées multipratiques** (pédestres, vélo et équestres) et les grandes traversées attirent de plus en plus de sportifs : la Méditerranée à Vélo, la traversée du Larzac à la Méditerranée, le Canal des 2 mers à vélo, ...

Le **Schéma d'orientation départemental des sports de nature 2016-2020** se structure autour d'une double finalité : continuer à aménager, pérenniser et qualifier des sites de pratiques dans un consensus général et sur tout le territoire départemental, et identifier ces activités en tant qu'outils de valorisation territoriale en faisant en sorte que les pratiquants bénéficient d'une offre lisible sur des espaces/temps variés.

■ SYNTHÈSE DES FORCES ET FAIBLESSES DE NOTRE LITTORAL

Les principales forces et faiblesses qui ressortent de ce diagnostic sont résumées ci-après :

Diagnostic - Forces et atouts

- Une grande diversité patrimoniale, culturelle, environnementale et paysagère
- Un linéaire de côte conséquent (90 km) et encore largement préservé
- Un « stade naturel » littoral propice aux sports de nature
- Un territoire dense et bien équipé
- Une économie touristique littorale très importante
- Un environnement exceptionnel pour la pêche et la conchyliculture
- Des modes de déplacement variés et nombreux
- Le déploiement du Très Haut Débit via Hérault Numérique
- Des stratégies d'intervention foncière en secteur naturel
- Une prise de conscience des problématiques environnementales et des risques
- Une réglementation importante protectrice des milieux
- De nombreuses actions menées sur le littoral et des services de proximité
- Des partenariats à renforcer et des réflexions innovantes.

Diagnostic - Faiblesses et menaces

- Une forte précarité et un phénomène de cloisonnement social
- Une tension forte sur le logement et un immobilier de loisirs vieillissant
- Un étalement urbain et une pression sur les ressources et certains usages
- Une concentration de la fréquentation dans le temps et dans l'espace
- Un risque de concurrence exacerbée entre fonctions résidentielle et touristique
- Une saturation routière et un trafic en progression
- Des risques naturels importants et en augmentation (changement climatique)
- Une attractivité menacée
- Des filières professionnelles (pêche, conchyliculture,...) fragiles
- De fortes résistances sociales à la recomposition spatiale
- Une gouvernance insuffisamment structurée et identifiée
- L'augmentation des nuisances et des risques sanitaires liés aux moustiques
- La méconnaissance de l'histoire naturelle et humaine du littoral et une perte d'authenticité.



Hérault Plage Frontignan

© Philippe Hilaire

UN PROJET D'ENVERGURE

Afin de répondre au mieux à l'importance des enjeux présents et à venir, **le Département souhaite renforcer** son action autour d'une stratégie d'intervention qui couvre et met en cohérence l'ensemble des politiques départementales concernées : économie, aménagement, environnement et risques, action sociale, culture et loisirs.

Cette réflexion a été engagée en mars 2018 et menée en interne, sous le pilotage du Président du Conseil départemental de l'Hérault et de son 1^{er} Vice-Président, avec la contribution d'un comité de pilotage, composé des élus référents sur les thématiques d'Hérault Littoral, et d'un groupe d'experts internes, issus des différentes directions opérationnelles de l'administration œuvrant sur le littoral.

Les principaux partenaires (Etat, Région, Conservatoire du Littoral, Agence de l'Eau, Organismes associés du groupe Hérault et EID Méditerranée) **ont été concertés et des rencontres élargies** avec l'ensemble des acteurs, dont au premier rang les communes et les intercommunalités concernées, sont prévues dès l'adoption de la stratégie.

Le Département propose, dans une **démarche partenariale** :

- de prendre la mesure des opportunités et des vulnérabilités de ce territoire, face notamment aux impacts du changement climatique,

- de penser et de construire un avenir littoral et maritime souhaitable, à moyen et long termes, pour tous les héraultais et visiteurs qui viennent sur notre littoral,
- d'agir pour cet avenir, dans le cadre de ses compétences et d'une stratégie départementale pour les années 2019 à 2030, nommée **Hérault Littoral**.

Hérault Littoral s'articule autour de **6 engagements forts** et d'un projet d'envergure, **une maison dédiée au littoral sur le site emblématique des Aresquiers** :

- **Engagement 1** - Concilier la préservation de l'environnement, la gestion des risques littoraux et l'attractivité du territoire dans l'aménagement du littoral
- **Engagement 2** - Développer l'économie du littoral en l'adaptant au changement climatique
- **Engagement 3** - Favoriser l'accès au littoral pour tous
- **Engagement 4** - Renforcer le caractère maritime de notre territoire, sensibiliser et mobiliser autour des richesses et des enjeux du littoral
- **Engagement 5** - Préserver les équilibres entre littoral et arrière-pays
- **Engagement 6** - Mettre en place les conditions de réussite et du changement pour une politique littorale à long terme.



© Cambon Christophe

■ UNE ACTION PHARE – LA MAISON DU LITTORAL SUR LE SITE EMBLEMATIQUE DES ARESQUIERS

Plage des Aresquiers Frontignan



© EID Med. / CD 34

Hérault Littoral s'appuie sur **une action phare**, transversale à l'ensemble des engagements de la stratégie : **la création d'une Maison du Littoral sur le site emblématique des Aresquiers**.

L'ambition du Département est de créer un outil équivalent à la Maison Départementale de l'Environnement située à Restinclières (Prades le Lez). Il constituera un **pôle d'information sur le littoral et ses multiples facettes**. La Maison du Littoral aura pour vocation de sensibiliser tous les publics au travers d'outils pédagogiques permettant la diffusion des connaissances et la promotion des comportements citoyens en faveur de l'environnement du littoral.

Conçue comme un véritable **outil d'éducation et de sensibilisation aux problématiques du littoral**, ce site devrait ouvrir ses portes à l'année, permettant ainsi aux héraultais et aux touristes, aux scolaires, aux pratiquants d'activités de nature, professionnels du littoral, associations, organismes de recherche d'y découvrir les thématiques les plus variées : de l'histoire du littoral à ses mutations face au changement climatique, de la diversité de sa biodiversité et de ses paysages aux différentes facettes de son économie, ce site constituera une **vitrine de l'action départementale en faveur de la préservation et la valorisation du littoral**.

Le contenu pédagogique de cet outil se devra d'être complémentaire aux offres locales existantes, et d'intégrer les besoins du territoire.

La Maison du Littoral constituera également un lieu d'échange et de développement de partenariats variés, notamment avec des associations, voire des universités.

Sa création donnera également l'opportunité **de déplacer la colonie de l'Amitié Cévenole** pour permettre la renaturation du lido des Aresquiers, et de prendre en compte certains besoins locaux (vente de produits du terroir, espace communal et associatif).

Ce projet s'inscrit dans le cadre plus large d'un **schéma global de préservation et de mise en valeur** des qualités paysagère et environnementale du site des Aresquiers, qui a pour objectif notamment d'améliorer la gestion de la fréquentation du site, les flux de circulation et les stationnements (sécurité) et de favoriser l'accessibilité aux modes de déplacement doux.

Cette opération sera réalisée sous réserve de la maîtrise foncière du site. Elle est inscrite au Plan Littoral 21.

■ Bénéficiaires :

grand public, scolaires, colonie Amitié Cévenole, associations, professionnels,...

■ Actions départementales :

- Acquisition foncière
- Maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation du site, comprenant la création d'une Maison du Littoral, l'hébergement de la colonie Amitié Cévenole et un espace communal et associatif
- Pilotage de la démarche de définition d'un schéma de référence partagé entre les différents partenaires sur le site des Aresquiers
- Elaboration d'un contenu pédagogique et d'une programmation
- Lien avec les politiques Espaces naturels Sensibles (ENS), biodiversité, éducation à l'environnement, sports de nature, tourisme, ports, ...

■ Partenaires :

Etat, Région Occitanie, Sète Agglopol Méditerranée, Conservatoire du Littoral, association Amitié Cévenole

■ Echancier

Maison du Littoral :

- Acquisition foncière : mi 2019
- Etudes préalables – Programmation : mi 2019
- Etudes et travaux : fin 2021

Schéma global :

- Etude : 2019 – 2021
- Travaux de voirie, stationnement, circulation douce : à compter de 2020
- Travaux de restauration écologique : à compter de 2019

■ Estimation du coût 2019 – 2021

(pour la collectivité, en TTC) : 2.000.000 €

■ LES SIX ENGAGEMENTS DU PROJET HERAULT LITTORAL

ENGAGEMENT 1 – Concilier la préservation de l'environnement, la gestion des risques littoraux et l'attractivité du territoire dans l'aménagement du littoral

Concilier l'accueil de nouvelles populations et le développement du territoire sans porter plus atteinte à ses richesses, faire face aux risques littoraux et au changement climatique, développer de nouvelles formes d'urbanisme et de mobilités, préserver les espaces dédiés aux usages agricoles et les milieux naturels, ... **sont les grands défis et questionnements** auxquels les acteurs de notre littoral doivent répondre.

Depuis la Mission Littoral des années 2000, les stratégies de gestion du trait de côte, dont l'objectif est de s'adapter à l'érosion du littoral, ont évolué vers **des solutions privilégiant la « recomposition spatiale »** (déplacement des enjeux (habitations, campings, routes, ...) en arrière du front de mer) et la restauration des plages et cordons dunaires par **des techniques dites « douces »** (ganivelles, géotextile, ...).

Malgré leur intérêt à moyen terme et la réussite de certaines opérations (Petit Travers, lido de Sète à Marseilhan), ces mesures de relocalisation, même ponctuelles, se heurtent à **de fortes difficultés** de mise en œuvre. Les collectivités locales sont souvent démunies face à la **complexité des projets**, du fait de contraintes réglementaires, foncières et financières, mais aussi de leur très faible acceptabilité sociale.

Le volet « Risques Littoraux » de la programmation actuelle du Contrat de Plan Etat Région Occitanie, initialement estimé à 48 millions d'€ en Hérault, est fortement ralenti, et l'effet des tempêtes des dernières années remet en question certains choix techniques.

Une réflexion collective s'impose afin d'imaginer et **de décliner de façon opérationnelle les conditions d'aménagement de la bande littorale** à court, moyen et long termes. Elle pourra prendre la forme d'études stratégiques par secteur homogène et devra s'appuyer sur des techniques existantes et à inventer (notamment en terme d'adaptation du bâti, ...). Les analyses en cours au niveau national et régional qui identifient les leviers à mobiliser (y compris réglementaires) nourriront cette réflexion pour y parvenir.

Une mise en perspective des différents outils de planification existants à l'échelle du littoral héraultais (SCOT et SRADDET) doit également être menée afin de préciser les conditions de développement de ce territoire, eu égard à la nécessité de préserver les ressources et les espaces naturels et agricoles.

Hérault Littoral propose sur ces deux sujets **le lancement de réflexions stratégiques collectives**, tout en continuant d'accompagner les actions déjà validées. Ces réflexions permettront d'alimenter les avis formulés par le Département, en tant que Personne Publique Associée, sur les documents de planification et de **sensibiliser élus et techniciens** aux enjeux de l'aménagement littoral.



Plage du Petit Travers

Hérault Littoral renforcera par ailleurs son action **pour la préservation des milieux naturels** au travers des outils existants : acquisition de zones humides au titre des espaces naturels sensibles, opérations de restauration des milieux (notamment le site de Tartuguières à Lansargues), accompagnement financier des projets des collectivités.

Grâce au concours de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Département exerce depuis 2017 une mission d'animation territoriale et foncière **pour la préservation des zones humides**. Elle a pour objectif d'aider les collectivités à définir des stratégies de protection de ces milieux au travers des documents d'urbanisme et des outils de maîtrise foncière et de gestion.

Cette action s'articule avec la mise en place **des Schémas d'Intervention Foncière (SIF)** qu'Hérault Littoral souhaite déployer sur l'ensemble des communes situées au sud de l'A9. **Outils de référence pour la préservation du littoral**, composante foncière de la politique sur les ENS, les SIF poursuivent plusieurs objectifs : préserver et réhabiliter les paysages et espaces naturels littoraux, lutter contre l'étalement urbain, maintenir des zones d'expansion de crues, préserver la qualité des masses d'eaux côtières ou encore être support d'activités de pleine nature.

Les orientations stratégiques du **Schéma départemental des ENS**, adopté début 2019, seront déclinées sur le littoral : faire de la politique Espaces Naturels Sensibles un facteur de développement équilibré des territoires, le support d'activités économiques, un outil d'attractivité et un vecteur de lien social pour l'ensemble des publics.

Les actions dans le domaine de l'eau et pour la préservation du milieu marin seront par ailleurs poursuivies. Les résultats du programme européen CASTWATER pour **la mise en place d'une gestion économe de l'eau** en zone touristique littorale seront diffusés et généralisés.

En termes de mobilités, et au-delà des opérations traditionnelles sur son patrimoine routier, Hérault Littoral renforcera son action **sur les déplacements doux et collectifs**. Pour cela le Département poursuivra la mise en place de réseaux cyclables littoraux tout en assurant les liaisons « villes-plages ». Il accompagnera les initiatives nouvelles de développement des transports collectifs, de desserte du littoral et les projets de création d'aires de stationnement en dehors d'espaces fragiles.

De nouvelles formes de mobilités estivales sur l'espace littoral seront proposées dans le cadre d'un concours d'idée. L'enjeu est d'évaluer l'ensemble des outils mobilisables et de proposer des solutions techniques réalistes en mettant l'accent sur une **vision innovante et élargie de l'organisation du système des mobilités** (en incluant les pôles d'échanges extérieurs à l'espace littoral et l'espace maritime) tout en prenant en compte la spécificité du territoire littoral, c'est-à-dire les contraintes actuelles (espaces protégés) mais aussi futures (élévation du niveau de la mer).

Hérault Littoral propose également d'innover dans le domaine de **l'habitat résilient**. Que ce soit pour s'adapter aux risques existants ou à venir, les constructions du littoral devront être en capacité de résister à des phénomènes d'inondation plus récurrents. **L'adaptation du bâti ou la mise en place de nouvelles formes d'habitat** fait l'objet actuellement de recherches et développement. Hérault Littoral s'inscrira dans cette démarche au travers d'un concours d'idées et d'expérimentations sur ses propres infrastructures.

L'engagement n°1 se décline en 8 fiches action :

N°	Titre
1.1	Sensibiliser les élus dans les processus d'élaboration des documents d'urbanisme
1.2	Poursuivre les actions de gestion du trait de côte et de valorisation des plages
1.3	Protéger et reconquérir les espaces naturels et milieux humides
1.4	Conforter les Schémas d'Intervention Foncière existants et en déployer de nouveaux
1.5	Renforcer les actions du Département en faveur des mobilités durables
1.6	Préserver la qualité des paysages, capital attractif menacé du Département
1.7	Engager une réflexion prospective stratégique sur l'aménagement de l'espace littoral
1.8	Définir l'habitat de demain

ENGAGEMENT 2 – Développer l'économie du littoral en l'adaptant au changement climatique

Depuis l'adoption de la loi NOTRe, le Département est habilité à poursuivre son soutien auprès de filières structurantes pour l'économie héraultaise : **le tourisme, le maritime et l'agriculture.**

En 2018, l'assemblée départementale a adopté **un schéma départemental des ports et filières maritimes pour 2018-2021.** Ce document stratégique a pour ambition de répondre aux besoins des filières et des professionnels en s'appuyant sur les compétences du Département (ports départementaux, tourisme, solidarités territoriales, etc.).

Les cinq orientations de ce schéma, et sa déclinaison en plan d'actions, ont pour objectif de valoriser durablement **le potentiel de la croissance bleue** par la **modernisation des infrastructures portuaires** et la **pratique durable des activités marines** : pêche, conchyliculture, nautisme. Hérault littoral reprend les orientations et les actions de ce schéma tout en les mettant en perspective à l'horizon 2030 pour engager les mutations nécessaires à leur adaptation au changement climatique et au contexte concurrentiel.

Hérault Littoral développera des actions nécessaires **aux besoins structurants des ports** (conservation du domaine portuaire, adaptation des infrastructures aux besoins des usagers, anticipation des effets du changement climatique), à l'optimisation des modes de gestion des ports et à la **diminution de leurs impacts environnementaux et paysagers.**

Les actions de sécurisation et de surveillance de la **production et commercialisation des coquillages** seront poursuivies. La forte sensibilité de la conchyliculture héraultaise aux variations de son environnement nécessite que les professionnels s'orientent vers des processus durables et résilients, que le Département soutiendra. La surveillance microbiologique et phytoplanctonique sera poursuivie par notre collectivité pour le compte de l'Etat.

Hérault Littoral s'engagera par ailleurs aux côtés de **la filière pêche** pour soutenir **son activité et ses mutations.** Le Département développera des actions en partenariat avec la criée du Grau d'Agde pour valoriser son potentiel et soutiendra les modes de gestion de pêche durables et les actions de préservation de la ressource et de la biodiversité.

D'autres actions de ce schéma seront développées dans l'engagement n°4, en particulier **le volet nautisme et la valorisation des produits et métiers de la mer et de la lagune.**

Fin 2017, notre assemblée adoptait **son Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs pour 2018-2021.** Ce schéma, élaboré avec l'appui d'Hérault Tourisme et en concertation avec l'ensemble des acteurs, a mis en évidence trois grands enjeux : la préservation du **paysage, l'itinérance douce**, en plein développement à l'échelle internationale, et le caractère incontournable du **digital.**

Afin de conforter le rôle de l'Hérault comme leader du tourisme en Occitanie, trois orientations fondamentales ont été affirmées : **renforcer l'attractivité** de la destination Hérault, **affirmer nos valeurs** pour gagner des marchés dans la compétition des destinations méditerranéennes et **rechercher la réussite collective.** Avec comme objectif de gagner une place au niveau national dans le top 10 des destinations.

Les actions de ce schéma se ventilent dans les différents engagements d'Hérault Littoral car le développement du tourisme alimente et prend appui sur différentes politiques publiques : renforcement de l'équilibre entre littoral et arrière-pays, valorisation de la culture et des produits locaux, développement de l'accessibilité, préservation de l'environnement, adaptation au changement climatique,...

Dans le cadre de l'engagement n°2, des actions dédiées **à la montée en gamme et la requalification de l'offre touristique** seront menées. Cette adaptation est nécessaire afin de mieux prendre en compte les nouvelles attentes des visiteurs, tout en préservant un tourisme durable et accessible. Le développement **de l'accès au digital** sera également promu. Enfin, une réflexion **sur la sous-utilisation de l'immobilier de loisirs**, qui concerne un important volume de résidences secondaires sur notre littoral, sera engagée avec les stations du littoral et capitalisera les expériences déjà menées sur ce sujet.

La politique agricole menée sur le territoire héraultais sera poursuivie. Un schéma départemental pour l'irrigation (**Hérault Irrigation**) vient d'être adopté par le Département pour la période 2018-2030. Il permet de répondre aux projets de diversification et aux besoins liés aux évolutions climatiques.

Au travers des outils fonciers (notamment remembrement et PAEN), le Département porte et accompagne **des opérations de préservation des espaces agricoles et naturels périurbains**, souvent confrontés à une canbanisation croissante et à la pression immobilière. Les PAEN en cours seront poursuivis et une réflexion sur le lancement de nouveaux PAEN sera engagée, y compris pour la préservation des zones conchylicoles autour du bassin de l'étang de Thau. Face aux multiples usages développés sur le littoral, **les espaces dédiés à la conchyliculture sont menacés et ont besoin d'être protégés** et mis en valeur afin de préserver les activités et leur attractivité.

Afin de réduire la présence des moustiques sur le littoral, et en complémentarité et en coordination avec les actions menées par l'EID Méditerranée et l'Etat, Hérault Littoral mobilisera différents outils. En premier lieu, il s'agira de réduire la présence des moustiques **au sein des propres infrastructures du Département** (bâtiments, espaces, verts, routes), mais aussi **d'inciter les collectivités**, au travers de projets aidés par le Département, à porter une attention particulière à la réduction des gîtes de moustiques au sein de leur patrimoine.



Étang de Thau

© EID Med. / CD 34

Au travers des moyens de communication de l'institution, tant en interne qu'en externe, le Département relaiera des **actions de sensibilisation** de la population pour l'adoption de comportements appropriés pour la prévention contre les moustiques. Hérault Littoral propose également de développer avec les collectivités et les professionnels du tourisme, la mise en place de chartes « **moustic'responsable** » afin de réduire sensiblement le nombre de gîtes larvaires.

L'engagement n°2 se décline en 6 fiches action :

N°	Titre
2.1	Moderniser et valoriser les ports départementaux
2.2	Développer et adapter le potentiel des filières pêche et conchyliculture
2.3	Promouvoir la montée en gamme de l'offre touristique
2.4	Engager une réflexion sur la requalification et la sous-utilisation de l'immobilier de loisirs
2.5	Réduire la nuisance et les risques sanitaires liés à la présence des moustiques
2.6	Sécuriser le foncier conchylicole et agricole

ENGAGEMENT 3 – Favoriser l'accès au littoral pour tous

Hérault Littoral s'adresse à **tous les publics**, l'ensemble des héraultais et non héraultais, qui habitent le littoral, y travaillent, viennent y pratiquer des loisirs et y séjourner pour des durées plus ou moins longues.

En tant que collectivité pilote dans le domaine de l'action sociale, le Département a souhaité **dédier un engagement spécifique aux publics les plus fragiles**. Parce que les questions de logement, d'emploi, d'accès aux activités sportives et culturelles et d'inclusion sociale sont encore plus prégnantes sur notre littoral qu'ailleurs sur le territoire héraultais.

Afin de favoriser **l'insertion professionnelle**, le Département développera un volet **clauses sociales** dans les marchés publics liés aux projets départementaux menés sur le littoral (aménagement des routes, bâtiments, logement social, espaces naturels, communication,...) ainsi que dans le cadre de l'aménagement de la Maison du Littoral et du site des Aresquiers. En complément des actions déjà menées et dans un objectif de diversification des formations, un projet **de chantier d'insertion** itinérant sur toute la bande littorale dans le domaine du tourisme et de la protection de l'environnement, sera mené.

La faiblesse de l'offre de logement en zone littorale, mais également en zone rétro-littorale, conjuguée à une demande grandissante, conduit à une rareté croissante et à un renchérissement de l'immobilier et du foncier. Au

travers de **sa politique pour le logement social**, et dans le cadre du Plan départemental pour l'habitat, le Département renforcera sur ce territoire **l'accès au logement locatif** aux personnes à revenus modestes et aux actifs saisonniers, indispensable pour le maintien de la mixité sociale et de l'équilibre entre fonctions résidentielles et touristiques.

Ces actions, menées par le biais de l'aide aux communes, aux intercommunalités, aux bailleurs sociaux et propriétaires privés, de façon directe ou indirecte (via Hérault Habitat), concernent tant **la construction de logements neufs** que **la réhabilitation de logements anciens**. Elles permettent également de **lutter contre l'insalubrité et la précarité énergétique**. En lien avec les actions de l'engagement n°1, l'impact du recul du trait de côte sur le logement sera évalué.

Hérault littoral améliorera en outre **les conditions d'accès aux équipements et aux activités** touristiques, sportives et de loisirs. Un accès large, tant par la disponibilité des équipements, que par leur accessibilité physique pour les publics empêchés, ou encore par des tarifs adaptés et des modes de transport pour tous.

Il s'agira **d'augmenter et diversifier l'offre de sports de nature** pour tous, avec un accès gratuit aux sites. Pour cela, un recensement des spots de pratiques a été effectué en 2017 et une analyse multicritères permettra de prioriser l'aménagement de certains sites (notoriété, potentiel pour une pratique scolaire ou en club, intérêt touristique et sportif,...)

Le Cap d'Agde



Le Département renforcera également **le maillage des équipements sportifs et socio-culturels** dans le cadre de son programme d'aides aux collectivités tant pour les installations purement sportives que les équipements socio-éducatifs, lieux de lien social et de dynamique d'animation collective. C'est dans ce cadre qu'il apporte son concours financier à la modernisation de la base nautique de Mauguio-Carnon. **Les innovations**, de type structures flottantes et mobiles qui pourraient à terme remplacer certaines bases nautiques en dur, seront encouragées.

Les politiques de développement de **l'accessibilité aux personnes en situation de handicap** seront poursuivies notamment les opérations comme la « Mer ouverte à tous » dont le concept est de rendre **l'ensemble de la chaîne de déplacement accessible**, et **quelle que soit la nature de la déficience** (motrice, mentale, auditive, visuelle, ...) : du transport, aux espaces de stationnement à l'accès à la plage et à la pratique de la baignade. Le renforcement et la promotion de la qualité d'accueil dans l'Hérault pour **un tourisme plus inclusif** est l'un des objectifs d'Hérault Littoral qui soutient les démarches « tourisme et handicap », « destination pour tous » ou encore « Ports ouverts à tous ».

Les politiques de mobilités (engagements n°1 et 5), proposeront des actions favorisant **l'accès au littoral pour tous** par des politiques de transport variées et l'incitation des gestionnaires d'équipements à des tarifications différenciées.

L'ambition d'Hérault Littoral est d'augmenter **les offres de pratiques et de séjours sur le littoral pour les publics en difficulté**, que ce soit au travers des séjours « séniors », des animations d'Hérault sport pendant l'année ou lors de sa tournée d'été, par des incitations à des programmations inclusives,... Les actions de sensibilisation à **la pratique du sport pour la santé et le bien-être** seront poursuivies que ce soit à destination des personnes âgées ou des publics en insertion professionnelle.

Les actions spécifiques en faveur **de la culture ou de l'environnement** seront renforcées pour différents publics au travers de « Hérault plage, Lire à la mer », la mise en place d'animations et d'expositions dédiées au littoral, les festivals et actions culturelles « Une saison pour vous », « Culture Arc en Ciel », « 123 culture ».

Enfin, au travers de **l'éducation à l'environnement et au développement durable** pour les différents publics, que ce soit par le biais de la Maison du Littoral, de la politique Espaces Naturels Sensibles ou d'actions dédiées, comme celles actuellement proposées aux bénéficiaires du RSA, Hérault Littoral favorisera l'implication citoyenne et l'intérêt de tous pour la protection de l'environnement et du littoral.

L'engagement n°3 se décline en 7 fiches action :

N°	Titre
3.1	Mobiliser les outils de l'insertion pour accélérer l'accès à l'emploi sur le littoral
3.2	Renforcer et diversifier l'offre de logement social
3.3	Renforcer le maillage des équipements sportifs et socio-culturels
3.4	Renforcer l'accessibilité des activités et équipements de loisirs et touristiques à tous les publics
3.5	Poursuivre les actions de sensibilisation auprès des publics, en particulier ceux en difficulté, sur les spécificités du littoral
3.6	Favoriser l'engagement citoyen des personnes en démarche d'insertion pour la préservation du littoral et les questions environnementales
3.7	Développer les séjours sur le littoral pour les publics en difficulté

ENGAGEMENT 4 - Renforcer le caractère maritime de notre territoire, sensibiliser et mobiliser autour des richesses et des enjeux du littoral

Alors que le territoire héraultais présente une façade maritime de plus de 90 km, à laquelle s'ajoute l'ensemble des lagunes et des étangs en arrière des lidos, **le caractère maritime de notre département souffre d'un déficit d'image.**

La trilogie soleil/mer/long séjour porte toujours les séjours estivaux mais l'Hérault possède de nombreux **caractères de différenciation** (notamment au travers du vin, du patrimoine naturel, culturel et bâti et des activités de pleine nature) susceptibles de lui donner **un avantage concurrentiel** face aux autres destinations méditerranéennes concurrentes et **source de richesses** pour les héraultais qui habitent ou visitent le littoral.

Hérault Littoral soutiendra **la valorisation des métiers et des produits de la mer**, que ce soit au travers des démarches de certification des produits (IGP¹⁹ Huître de Thau, Certification Bio,...), la promotion des produits dans les événements du Département (Trophées et marchés Vincœur et Saveurs, Cénotour, campagnes de communication dédiées, ...) ou encore l'accompagnement des activités de dégustation sur les ports départementaux.

La connaissance des métiers traditionnels du secteur maritime (pêche, conchyliculture, ...) sera renforcée par l'accompagnement du Belvédère de la criée d'Agde, rare lieu d'accès au grand public des activités de vente du poisson, et le soutien aux musées locaux, comme le Musée de l'Étang de Thau à Bouzigues.

Hérault Littoral renforcera **le potentiel nautique** du Département. Le nautisme ne concerne pas seulement les activités de plaisance, mais l'ensemble des sports et loisirs consistant à naviguer, sur la mer ou en eaux intérieures. Pour développer ce secteur à fort potentiel économique, le Département apportera son expertise et sa capacité d'animation du territoire pour aider à la structuration de l'offre et des acteurs. A l'instar de la démarche Pôle de Pleine Nature développée dans l'arrière-pays (Montagne Caroux), le Département favorisera l'émergence d'un ou plusieurs pôles nautiques, thématiques ou territoriaux, avec la mise en place de labels de type France Station Nautique²⁰.

Cet outil permettra d'organiser l'activité nautique, dans une optique de développement durable des activités à finalités sportives et touristiques, de convergence des différents acteurs (collectivités, professionnels, offices de tourisme, partenaires, ...) et de démarches d'amélioration continue avec pour objectif **l'excellence de l'organisation locale du nautisme.**

Grâce au Canal du Rhône à Sète et au Canal du midi, le territoire possède deux atouts majeurs pour le développement du **tourisme fluvial**, qui attirent souvent une clientèle étrangère, en recherche d'itinérance douce. L'accompagnement financier pour la montée en gamme des haltes et ports fluviaux sera poursuivi (sanitaires à quai, pompes de relevage des eaux usées, accessibilité), ainsi que le développement de l'offre cyclable à proximité des canaux.

Les coupures vertes imaginées par la Mission Racine ont préservé de larges espaces de toute artificialisation, propices **aux sports de nature** qu'ils soient spécifiques au littoral ou non : Kite Surf, marche aquatique côtière, pêche, randonnée, équitation,... En tant que pilote depuis 2009 du PDESI (plan départemental espaces sites et itinéraires), le Département œuvre au développement maîtrisé des sports de nature sur notre territoire. A ce jour, 153 sites sont inscrits au PDESI, mais seulement 10 % sont situés sur la bande littorale (16 sites). L'objectif d'Hérault Littoral est de renforcer **le volet littoral du PDESI**, avec une augmentation significative du nombre de sites inscrits au PDESI.

Le Département accompagnera également le développement de pratiques émergentes ou spécifiques comme **la marche aquatique côtière**, en plein essor, ou **les activités d'observation sous-marine** (appui au développement de sentiers sous-marins et d'ancrages écologiques pour préserver les fonds).

La dynamique initiée **par les Jeux Olympiques Paris 2024** et l'éventuelle candidature d'une ou plusieurs villes de notre côte comme bases arrière et sites d'entraînement des athlètes internationaux renforceront le potentiel de l'Hérault en termes **de sports de haut niveau**, que soutient financièrement le Département (kite surf et voile).

Hérault Littoral développera **l'accès à la culture traditionnelle et maritime** du territoire au travers du soutien à des événements dédiés (telle Escale à Sète, ..) mais aussi par une meilleure connaissance et valorisation des **pratiques festives** du littoral héraultais (joutes, jeux taurins, animaux totémiques, carnavals...) qui sont des facteurs d'identification et de renforcement du lien social majeurs pour les habitants.

Des actions en faveur de **l'archéologie sous-marine** seront poursuivies et enrichies, grâce au soutien financier des recherches sur des épaves retrouvées au large de nos côtes, notamment la Jeanne Elizabeth, échouée en 1755 près de Maguelone et qui fera l'objet d'une exposition au Musée de l'Ephèbe à Agde en 2019 et 2020. Le Département engagera par ailleurs **un état des lieux des connaissances** relatives au littoral et une valorisation des archives audiovisuelles, qui serviront à améliorer notre compréhension et perception du littoral et alimenteront le projet pédagogique de la Maison du Littoral.

¹⁹ indication géographique protégée

²⁰ <https://www.station-nautique.com/>; le Cap d'Agde est déjà labellisé station nautique

Le soutien à l'ensemble des activités culturelles mettant en valeur le patrimoine matériel et immatériel de notre littoral sera poursuivi (patrimoine bâti, musées, associations, ...) et les **expositions** dédiées, développées par la direction de la culture, seront enrichies afin de sensibiliser le public au double travail du temps et de l'histoire sur l'espace littoral, à la nécessité de préserver ce patrimoine, à le transmettre comme un héritage toujours vivace.

La Maison du littoral sera l'un des supports majeurs pour la valorisation et sensibilisation tous publics du littoral et de la mer, dans toutes ses dimensions : histoire, richesses, fragilités, biodiversité, paysages, patrimoines, traditions, métiers, ...

Enfin, afin d'encourager le développement de pratiques éco-responsables et en cohérence avec les différents engagements d'Hérault Littoral, le Département déclinera un **label spécifique** pour **des épreuves sportives ou culturelles** emblématiques ou porteuses d'image **pour un littoral responsable**.

L'engagement n°4 se décline en 7 fiches action :

N°	Titre
4.1	Soutenir la valorisation des métiers et des produits de la mer
4.2	Développer le potentiel nautique et conforter le tourisme fluvial
4.3	Mettre en œuvre le volet littoral du Plan Départemental Espaces Sites et Itinéraires
4.4	Accompagner le développement et la structuration des pratiques sportives
4.5 4.6	Valoriser le patrimoine et la culture et approfondir la connaissance de l'histoire du littoral
4.7	Soutenir et valoriser le sport de haut niveau, en s'inscrivant dans la dynamique des Jeux Olympiques Paris 2024



© CD 34

ENGAGEMENT 5 – Préserver les équilibres entre littoral et arrière-pays

Préserver les équilibres entre littoral et arrière-pays, et plus largement entre territoires, est dans l'ADN de notre collectivité. Dans le cadre d'une stratégie départementale intégrée pour la mer et le littoral, cet engagement participe de trois principes.

D'une part, **le dynamisme économique du littoral irrigue les zones rétro-littorales et de l'arrière-pays** et en est l'un des principaux facteurs de développement. Le renforcement du tourisme en arrière-pays doit prendre appui sur le potentiel du littoral. D'autre part, la recherche d'un équilibre entre littoral et arrière-pays permet **d'étaler dans le temps et dans l'espace les flux de visiteurs**, et d'atténuer l'effet de saturation qui menace notre littoral. Enfin, garant des solidarités territoriales, le Département se doit de promouvoir un **développement équilibré et intégré** du littoral et de l'arrière-pays, au travers de l'ensemble des politiques publiques qu'il mène au service des populations et des collectivités locales.

Pour atteindre cet objectif, le Département mobilisera les différents leviers dont il dispose au travers des politiques du tourisme, des mobilités, des sports de nature ou encore par le biais des sites départementaux et des actions de promotion du territoire.

Dans le cadre de sa stratégie globale de la mobilité et du déplacement, le Département se veut garant d'un maillage équilibré du territoire départemental, à la fois par **les infrastructures routières** qu'il développe mais également par **l'appui aux autres formes de mobilité** : construction d'aires de covoiturage, pistes cyclables, incitation à des modes de transports alternatifs (covoiturage dynamique et participatif, ...) ou encore accompagnement des Pôles d'Echanges Multimodaux.

En outre, plusieurs axes du Schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs promeuvent un tourisme littoral durable, territorialement équilibré entre le littoral et l'arrière-pays, et se pratiquant toute l'année.

L'œnotour de l'Hérault, lancé en 2018 par le Département, avec l'ensemble de la profession viticole et les acteurs de l'œnotourisme, maille l'ensemble du territoire viticole de l'Hérault par une route qui relie les **24 circuits œnotouristiques** existants et s'appuie sur **des caveaux étapes** qui proposent différents services (animation, hébergement, restauration).

Par ailleurs, grâce à l'ensemble des **Grands Sites de France déjà labellisés ou en projet**, le territoire propose une offre variée à ses visiteurs (culture, détente, sports de nature), à proximité ou plus en retrait du littoral. Le Département participe activement aux axes de développement et de promotion de ces sites et des démarches intersites.



L'Hérault est par ailleurs traversé par **plusieurs grands itinéraires cyclables** qui maillent le territoire d'ouest en est et du nord au sud : Via Rhôna, le Canal des 2 mers à vélo, la Méditerranée à vélo ou encore la grande traversée du Massif central à Agde. Le Département contribue à l'amélioration et à la promotion de ces itinéraires : portage en propre ou financement des voies cyclables, soutien aux services associés (transport de bagages, station de gonflage, ...) et participation aux comités d'itinéraires de ces traversées, qui regroupent les pays et collectivités concernés pour une meilleure articulation des actions et promotion des itinéraires.

Dans le cadre d'Hérault Littoral, le Département renforcera **le développement de boucles cyclables** à partir de ces grands itinéraires, le maillage vers des **itinéraires de randonnées multi-pratiques (pédestres, VTT, équestres)**, ou vers les offres culturelles ou autres sports de pleine nature, dans une double logique : une découverte et mise en valeur du littoral et une connexion littoral / arrière-pays, afin de renforcer l'attractivité touristique des territoires parcourus.

Le maillage concernera également **l'offre sport de pleine nature**, qu'elle s'exerce sur littoral ou en arrière-pays. Depuis 2016, le Département de l'Hérault, ses organismes associés et l'ensemble des partenaires de la politique sport de nature (partenaires PDESI) œuvrent à la mise en place et à la structuration du **Pôle de Pleine Nature Montagnes du Caroux**. Cette démarche, après deux années de travail en concertation, a permis de mettre en réseau les acteurs, de proposer de nouvelles offres, de requalifier des sites et de créer un pôle handisport dans ce secteur.

Une démarche similaire est soutenue par le Département sur le secteur Salagou-Cœur d'Hérault. L'ambition d'Hérault Littoral est de déployer **ce type d'outil sur le littoral** (cf. engagement n°4), grâce au label France Station Nautique. **Le maillage de l'ensemble de ces pôles (pleine nature et nautisme)** permettra à terme d'offrir aux pratiquants et visiteurs une offre complète et variée de sports de pleine nature.

Enfin, il s'agira de renforcer la mise en réseau **des sites départementaux**, notamment à partir de l'accueil effectué à la **Maison du littoral** : domaine de Bayssan, domaine de Bessilles à Montagnac, sites ENS, Maison départementale de l'Environnement à Prades le Lez, Pierresvives, ... L'objectif est d'inciter les visiteurs qui fréquentent la Maison du Littoral à découvrir les autres sites présents sur le territoire et créer des synergies dans les programmations pédagogiques, culturelles et ludiques de ces centres.

L'engagement n°5 se décline en 4 fiches action :

N°	Titre
5.1	Favoriser les connexions entre littoral et arrière-pays au travers des actions de mobilités durables
5.2	Développer une offre touristique désaisonnalisée, mailler et mettre en réseau les offres littoral avec les potentialités touristiques de l'arrière-pays
5.3	Renforcer les connexions entre les itinéraires de randonnées pédestres, vélo et équestres
5.4	Mailler la Maison du Littoral avec les autres sites départementaux (Maison de l'Environnement, Bessilles, Bayssan, sites ENS,...)

ENGAGEMENT 6 – Mettre en place les conditions de réussite et du changement pour une politique littorale à long terme.

De nombreux acteurs interviennent sur les questions littorales et **l'avenir de ce territoire préoccupe la sphère publique comme privée**. Cet intérêt reflète tant l'importance des enjeux que les difficultés à y répondre. Chacun s'accorde sur la nécessité de faire évoluer les modes d'occupation du littoral pour limiter les vulnérabilités, de proposer de nouvelles solutions techniques sur les mobilités ou l'habitat ou encore de faire évoluer la réglementation pour favoriser la recomposition spatiale sans pour autant renier la loi Littoral.

La mobilisation de tous les acteurs et de leur expertise est donc nécessaire mais plus encore leur mise en réseau et leur synergie, pour une meilleure efficacité des politiques publiques. De par son échelle d'intervention, l'expertise dont il dispose sur les thématiques littorales et la variété de ses champs d'intervention, le Département de l'Hérault propose plusieurs actions pour œuvrer dans ce sens.

Tout d'abord, l'engagement de longue date du Département au sein **de programmes de coopération européenne** lui a permis de mobiliser collectivités, bureau d'études et universitaires de la Région autour de projets de recherche appliquée. Ces projets, menés grâce aux financements de l'Union européenne, favorisent la mutualisation d'expériences d'autres pays méditerranéens et ont fait progresser connaissance et techniques, par des applications directes des méthodologies développées sur le territoire héraultais.

L'objectif d'Hérault Littoral est de **poursuivre la dynamique engagée** que ce soit au travers de programmes de coopération internationale ou de partenariats locaux, d'appels à projet pour l'innovation (mobilité, habitat, ...) ou encore de la valorisation des projets en cours.

Compte tenu du caractère novateur ou expérimental de certains chantiers ou réflexions, **la mise en commun des facteurs de réussite** comme des difficultés rencontrées, est par ailleurs nécessaire. C'est en sens que l'Assemblée des Départements de France a mené entre 2012 et 2014, une mission « Mer et Littoral » qui, sur la base du retour d'expérience de 31 Départements littoraux de France, a proposé une stratégie d'intervention en faveur de la mer et du littoral, déclinée en 144 propositions d'action pour les Départements et 13 réflexions à porter au débat national.

D'autres groupes de travail régionaux ou nationaux participent au même objectif, et les problématiques rencontrées sur le littoral héraultais sont loin de faire exception. Le volet prospectif d'Hérault Littoral doit se nourrir et participer à **ces réflexions collectives**, qui ont vocation à mobiliser différents collèges : publics, privés, associatifs, élus, techniciens, ...

L'expertise départementale, développée au sein de l'institution au travers des nombreuses compétences déployées sur le sujet littoral, sera mobilisée pour mener à bien le projet Hérault Littoral, que ce soit pour le portage d'actions propres à la collectivité, l'accompagnement des collectivités dans la conduite de leur projet avec l'appui de l'agence technique **Hérault Ingénierie**, ou la contribution experte du Département aux instances partenariales ou groupes d'experts littoraux.



réunion partenariale - pierres vives, Montpellier

© Cambon Christophe

Mais au-delà de ces différentes actions, **un acte fort, susceptible de renforcer la gouvernance dans l'Hérault** à la hauteur des enjeux à venir, nous paraît nécessaire.

Un outil, capable de **mettre en synergie les orientations stratégiques des grandes institutions**, en **s'appuyant sur un travail collaboratif et participatif** des différents acteurs du littoral et de la mer pour une mise en œuvre plus efficiente des politiques publiques.

Un dispositif équivalent a été mis en place dans le domaine de l'Eau en 2011, sous l'égide de l'Etat, du Conseil départemental de l'Hérault et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Un tel comité - **Comité départemental du Littoral et la Mer** - pourrait se déployer autour d'une **instance stratégique co-présidée par le Préfet de l'Hérault et le Président du Conseil Départemental de l'Hérault**, associant l'ensemble des acteurs de la mer et du littoral, et de groupes de travail thématiques, dédiés à l'examen de sujets spécifiques : gestion du trait de côte, adaptation des filières maritimes au changement climatique, mobilités, ...

Il aurait notamment pour objectif de **mettre en cohérence les priorités départementales** stratégiques dans le domaine du littoral et de la mer ainsi que leur déclinaison opérationnelle, **de coordonner les interventions financières** des différents acteurs et la programmation des crédits, d'assurer **une mise en commun des méthodes et de promouvoir la co-construction** des politiques publiques. Outre l'Etat et le Conseil Départemental de l'Hérault, il associera la Région, le Conservatoire du Littoral, l'Agence de l'Eau, les collectivités, les organismes associés, ...

Ce dispositif s'inscrira dans le respect des compétences propres à chaque partenaire et le cas échéant de leurs dispositifs d'intervention. Sa préfiguration tiendra compte des outils de gouvernance existants (Parlement de la Mer) et en réflexion (GIP²¹ Occitanie).

L'engagement n°6 se décline en 4 fiches action :

N°	Titre
6.1	Créer ou renforcer les partenariats pour faire émerger des projets de recherche appliquée innovants et/ou expérimentaux
6.2	S'inscrire dans les réflexions nationales pour faire émerger les conditions de réussite des politiques littorales et mobiliser les acteurs autour de solutions nouvelles
6.3	S'appuyer sur l'expertise départementale pour déployer le projet Hérault Littoral
6.4	Améliorer la gouvernance du littoral Héraultais : création et co-animation d'un Comité départemental du Littoral et de la Mer

²¹ Groupement d'intérêt public

PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL

Les engagements d'Hérault Littoral sont déclinés en **36 fiches actions**. Ils seront mis en œuvre sur la période 2019-2030 selon les **trois modes d'intervention du Département** : maître d'ouvrage, accompagnement technique et financier au titre des solidarités humaines ou territoriales, et partenaire.

Les fiches actions regroupent la plupart du temps plusieurs opérations. Leur échéancier est précisé selon trois catégories : **action continue**, **court terme** (< 2021), **moyen terme** (> 2021).

Le coût pour la collectivité sur la période 2019-2021 est précisé, lorsqu'il a pu être évalué.

Ces actions seront pour la plupart engagées dans le cadre de partenariats, avec les différents acteurs du littoral et de la mer du Département. Elles s'inscrivent dans le cadre **des réglementations** européennes et nationales en vigueur et **des plans d'actions intégrés** dont le Département est signataire. Elles s'articulent avec **le Plan Littoral 21**.

Le Département investira 100 millions d'€ pour la mise en œuvre d'Hérault Littoral sur la période 2019-2021.

Engagement
1

Concilier la préservation de l'environnement, la gestion des risques littoraux et l'attractivité du territoire dans l'aménagement du littoral

Engagement
2

Développer l'économie du littoral en l'adaptant au changement climatique

Engagement
3

Favoriser l'accès au littoral pour tous

Engagement
4

Renforcer le caractère maritime de notre territoire, sensibiliser et mobiliser autour des richesses et des enjeux du littoral

Engagement
5

Préserver les équilibres entre littoral et arrière-pays

Engagement
6

Mettre en place les conditions de réussite et du changement pour une politique littorale à long terme

Engagement

1

Concilier la préservation de l'environnement, la gestion des risques littoraux et l'attractivité du territoire dans l'aménagement du littoral

- 1.1 Sensibiliser les élus dans les processus d'élaboration des documents d'urbanisme
- 1.2 Poursuivre les actions de gestion du trait de côte et de valorisation des plages
- 1.3 Protéger et reconquérir les espaces naturels et milieux humides
- 1.4 Conforter les Schémas d'Intervention Foncière existants et en déployer de nouveaux
- 1.5 Renforcer les actions du Département en faveur des mobilités durables
- 1.6 Préserver la qualité des paysages, capital attractif menacé du Département
- 1.7 Engager une réflexion prospective stratégique sur l'aménagement de l'espace littoral
- 1.8 Définir l'habitat de demain

Concilier la préservation de l'environnement, la gestion des risques littoraux et l'attractivité du territoire dans l'aménagement du littoral

Action 1.1 : Sensibiliser les élus dans les processus d'élaboration des documents d'urbanisme

Objectifs :

En tant que PPA (Personne Publique Associée), le Conseil départemental est amené à donner des avis sur les PLU, PLUi et les SCOT¹. Au-delà de l'aspect réglementaire de ces avis, notre collectivité met en avant ses orientations stratégiques sur l'avenir des territoires et les enjeux nouveaux qui peuvent apparaître, notamment lors des réunions programmées avec les différentes PPA.

Cette action sera poursuivie sur l'ensemble du périmètre littoral, et pourra être renforcée par la conception d'un outil de sensibilisation et/ou de formation dédié aux enjeux du littoral.

Une formation dédiée à la sensibilisation des élus en termes de gestion et maîtrise foncière des zones humides est programmée en 2019-2020, elle pourra être complétée par de nouveaux modules en fonction des besoins exprimés par les élus (mobilités, gestion du trait de côte, ...).

Bénéficiaires :

Elus et techniciens des communes, des EPCI et des syndicats de bassin, bureaux d'études.

Actions départementales :

1. Avis sur les documents d'urbanisme, conseils lors des réunions des PPA
2. Mise en place d'actions de sensibilisation/formation aux enjeux de l'aménagement de l'espace littoral

Partenaires :

Services de l'Etat, CFMEL²

Echéancier :

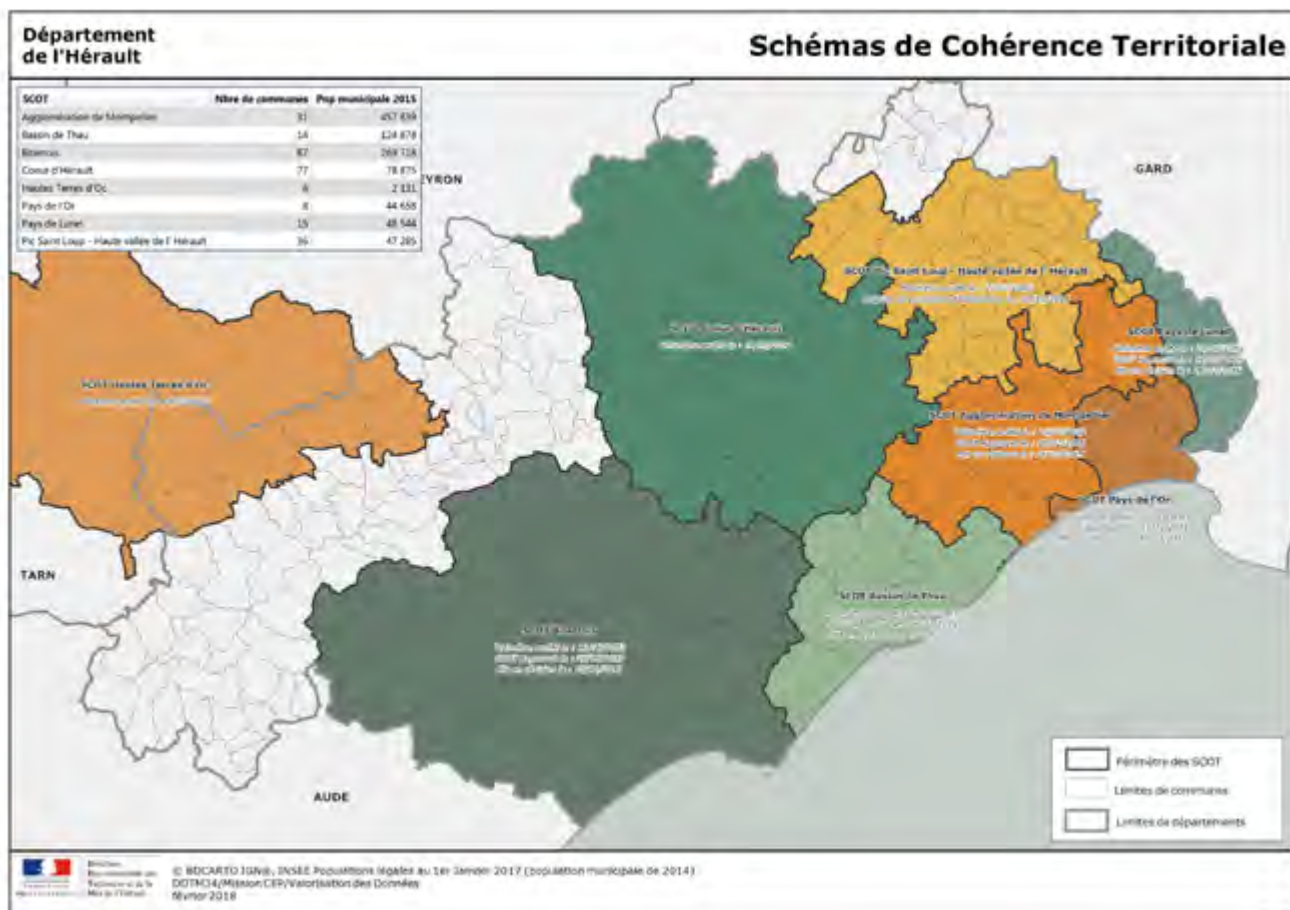
1 - action continue - 2 - court terme

Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : 15.000 €

² Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux

¹ Plan Local d'Urbanisme ; Plan Local d'Urbanisme intercommunal ; Schéma de COhérence Territoriale



Concilier la préservation de l'environnement, la gestion des risques littoraux et l'attractivité du territoire dans l'aménagement du littoral

Action 1.2. Poursuivre les actions de gestion du trait de côte et de valorisation des plages

■ Objectifs :

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, un volet « espaces littoraux » a été identifié. Il vise à :

- aménager l'espace littoral dans une logique de gestion intégrée des zones côtières afin de restaurer et préserver les écosystèmes dunaires tout en veillant à maintenir la dynamique économique sur le littoral,
- privilégier les techniques dites douces et la recomposition spatiale plutôt que l'utilisation systématique de protections lourdes de type enrochement.

Il doit s'accompagner d'actions de connaissance et de suivi du littoral afin d'évaluer l'efficacité des projets menés dans le cadre des contrats de plan Etat Région précédents, apprécier l'évolution du trait de côte et anticiper les évolutions à venir.

Compte tenu du retour d'expérience acquis dans le cadre des chantiers précédents, une réflexion stratégique d'ensemble sur l'adaptation de la programmation actuelle du Contrat de Plan Etat-Région au regard des contraintes opérationnelles de mise en œuvre est nécessaire (cf. fiche action 1.7).

■ Bénéficiaires :

Communes, EPCI, professionnels socio-économiques, population

■ Actions départementales :

1. Co-financement des projets de gestion intégrée du trait de côte
2. Poursuite des actions de suivi du littoral, valorisation et diffusion des résultats au travers de l'Observatoire Départemental Climatologie Eau et Environnement
3. Portage d'une action de suivi du littoral ouest héraultais (d'Agde à Vendres), en coordination avec les EPCI concernés (CAHM, CABEME, CC La Domitienne) et en complémentarité avec le suivi annuel porté par le Département
4. Poursuite des actions de recherche appliquée développées par le Département

■ Partenaires :

Etat, Région, Conservatoire du Littoral, Agence de l'Eau, EID, BRGM

■ Echancier :

1, 2, 4 - action continue ; 3 : court terme

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : 6.000.000 €



Plage Carnon

Concilier la préservation de l'environnement, la gestion des risques littoraux et l'attractivité du territoire dans l'aménagement du littoral

Action 1.3 : Protéger et reconquérir les espaces naturels et milieux humides

■ Objectifs :

- Freiner la régression des espaces naturels et des zones humides
- Restaurer et préserver la qualité et les fonctionnalités associées des sites, des paysages, des milieux naturels, des zones humides, des champs naturels d'expansion des crues, ...
- Faciliter l'émergence de projets d'acquisition, d'entretien, de restauration et de préservation des espaces naturels et des milieux humides
- Renforcer la prise en compte de ces milieux dans les politiques publiques (agriculture, urbanisme, aménagement,...)
- Promouvoir le rôle des milieux naturels dans la gestion des risques littoraux et dans l'adaptation au changement climatique
- Sensibiliser le grand public et les scolaires aux enjeux de préservation de ces milieux

■ Bénéficiaires :

EPCI, communes, syndicats de bassin, Conservatoire du Littoral, grand public, scolaires

■ Actions départementales :

1. Elaboration d'une stratégie propre aux zones humides et milieux inféodés pour mobiliser et accompagner l'ensemble des acteurs et maîtres d'ouvrages autour de la restauration et préservation des fonctionnalités de ces milieux et leur prise en compte dans les documents de gestion et planification
2. Poursuite de la mission d'animation territoriale et foncière pour la préservation des zones humides
3. Poursuite des acquisitions et des actions de gestion des sites par le Département au titre de sa politique Espaces Naturels Sensibles (Montels-Capestang, Nissan, ...)
4. Aide (financière/technique/juridique) aux collectivités ou portage en propre de projets d'acquisition, restauration, préservation et d'ouverture au public des espaces naturels et humides littoraux (zone humide de Tartuguières à Lansargues, les Orpellières, ...)
5. Poursuite de l'accompagnement des syndicats de bassin sur cette thématique

■ Partenaires :

Collectivités locales, Agence de l'Eau, Conservatoire du Littoral, Conservatoire des espaces naturels, Associations d'éducation à l'environnement, Etat

■ Echancier :

1 - moyen terme ; 2, 3, 4, 5 - action continue

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : 2.500.000 €



Marais Tartuguières - Lansargues

Concilier la préservation de l'environnement, la gestion des risques littoraux et l'attractivité du territoire dans l'aménagement du littoral

Action 1.4 : Conforter les Schémas d'Intervention Foncière existants et en déployer de nouveaux

■ Objectifs :

Composante de la politique foncière Espace Naturels Sensibles (ENS), sous pilotage du Conseil départemental, les schémas d'intervention foncière (SIF) sont le résultat d'un partenariat étroit entre le Département, les communes et le Conservatoire du littoral.

Ils permettent de préserver et réhabiliter les paysages et espaces naturels littoraux, lutter contre l'étalement urbain et la cabanisation, préserver les masses d'eaux côtières, être le support d'activités de pleine nature, ... Ils maintiennent également, sur des zones soumises à une forte pression foncière et qui subissent une déprise agricole, des niveaux de prix maîtrisés des terrains à usages agricoles ou naturels.

■ Bénéficiaires :

Communes et EPCI

■ Actions départementales :

1. Elaboration d'un calendrier de déploiement de nouveaux SIF, en partenariat avec les acteurs concernés
2. Etude de faisabilité d'une démarche proactive de négociations foncières dans certains secteurs, notamment au droit des SIF les plus anciens (ex Villeneuve les Maguelone, Etang de l'Or,...) afin d'avoir une cohérence de gestion entre les différentes propriétés publiques
3. Poursuite de la veille foncière, à partir des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), sur les milieux agricoles et naturels du littoral afin de maîtriser le foncier nécessaire aux politiques publiques et de maintenir un niveau de prix juste et anti spéculatif.

■ Partenaires :

Collectivités locales, Agence de l'Eau, Conservatoire du Littoral, Etat, SAFER¹

■ Echancier :

1 - court terme ; 2 - moyen terme ; 3 - action continue

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : 150.000 €

¹ Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural



Vic-La-Gardiole

Concilier la préservation de l'environnement, la gestion des risques littoraux et l'attractivité du territoire dans l'aménagement du littoral

Action 1.5 : Renforcer les actions du Département en faveur des mobilités durables

■ Objectifs :

Le Département développe et accompagne depuis plusieurs années des actions en faveur des mobilités durables. Il possède les compétences « routes » et « solidarité territoriale » par le biais desquelles il intervient pour l'accès aux équipements structurants des territoires et des espaces littoraux (soutien au développement des pôles d'échanges multimodaux, réseau cyclable, covoiturage, ...).

Dans une démarche prospective, le Département sécurise son réseau et l'adapte aux évolutions attendues sur le territoire (développement de la mobilité douce, adaptation au trafic futur). Il s'agit donc, pour cette action, de consolider cette démarche sur le littoral, entre le littoral et l'arrière-pays mais également d'imaginer et d'expérimenter de nouvelles solutions de mobilité, moins impactantes en termes de changement climatique.

■ Bénéficiaires :

Collectivités, usagers

■ Actions départementales :

1. Poursuite des actions sur les infrastructures routières (sécurisation, pistes cyclables, augmentation de capacité, échangeurs,...) : RD600 (mise à 2x2 voies), RD612, RD24, ...
2. Appels à projets départementaux pour construire de nouvelles formes de mobilités estivales sur l'espace littoral et mise en œuvre d'expérimentations : véhicule autonome, engin de déplacement personnel, ...
3. Participation à l'organisation et au financement d'un colloque scientifique et technique sur les mobilités émergentes (Montpellier - octobre 2019)²

■ Partenaires :

EPCI, Région, État, Secteur enseignement-recherche

■ Echancier :

1 - action continue ; 2, 3 - court terme ;

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : 49.000.000 €

² Colloque organisé par le Comité Français National de Géographie et l'Université de Montpellier 3



Etang Thau - Mèze

Concilier la préservation de l'environnement, la gestion des risques littoraux et l'attractivité du territoire dans l'aménagement du littoral

Action 1.6 - Préserver la qualité des paysages, capital attractif menacé du Département

■ Objectifs :

Les paysages du littoral sont reconnus pour leur richesse et leur grande diversité. Qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique, les éléments constitutifs de ce paysage représentent un capital essentiel pour l'attractivité du territoire et la préservation de son patrimoine historique, culturel et architectural.

De nombreux facteurs menacent cependant ce capital tel l'étalement urbain, la surfréquentation, la dégradation et disparition des espaces naturels et agricoles, les risques littoraux,

Dans le cadre des politiques départementales, de nombreuses actions sont entreprises afin de préserver et restaurer le paysage, que ce soit au travers des schémas du tourisme, des espaces naturels sensibles, des ports et filières maritimes ou encore de la démarche « route durable ».

■ Bénéficiaires :

Collectivités locales, professionnels, population

■ Actions départementales :

1. Sensibilisation à la question du paysage (collectivités, population, scolaires)
2. Accompagnement technique et financier des collectivités pour l'amélioration de leur environnement paysager (chartes paysagères, routes durables, requalification entrées de villes et villages,...)
3. Mise en place d'une charte paysagère pour les ports et zones conchylicoles

■ Partenaires :

Etat, CAUE³, Conservatoire du littoral, Chambre d'agriculture, Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers

■ Echancier : court terme

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : 500.000 €

³ CAUE : Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement



Maguelone

Concilier la préservation de l'environnement, la gestion des risques littoraux et l'attractivité du territoire dans l'aménagement du littoral

Action 1.7 - Engager une réflexion prospective stratégique sur l'aménagement de l'espace littoral

■ Objectifs :

Au regard de l'importance des enjeux de préservation de l'espace littoral, il est essentiel de développer une vision partagée et prospective du devenir de cet espace.

Les retours d'expérience des chantiers menés dans le cadre de la gestion du trait de côte montrent leurs limites d'un point de vue technique, réglementaire, financier et social. Une réflexion collective s'impose afin d'imaginer et de décliner de façon opérationnelle les conditions d'aménagement de la bande littorale. Elle pourra prendre la forme d'études stratégiques menées par grands secteurs et s'appuiera sur des techniques existantes et à inventer : restauration des cordons dunaires, recomposition spatiale, adaptation du bâti, ... L'impact de la recomposition spatiale sur le logement et le foncier disponible devra être étudié.

D'autre part, il convient de préciser les conditions nécessaires au développement soutenable du littoral héraultais, en termes de disponibilité des ressources, préservation des milieux et des espaces, et disponibilité foncière, eu égard aux perspectives d'augmentation de la population permanente et saisonnière. Une analyse des différents outils de planification existants sera menée et complétée si nécessaire.

■ Bénéficiaires :

Etat, Région, Département, Conservatoire du Littoral, EPCI, Communes

■ Actions départementales :

1. Engager en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, une réflexion prospective pour la définition des conditions d'aménagement du trait de côte et de sa bande rétro-littorale, à diverses échelles de temps. Cette action s'articule avec la fiche action 1.2 et les fiches actions de l'engagement n°6.
2. Etablir, en partenariat avec l'Etat, la Région et les porteurs de SCOT, à l'échelle du littoral héraultais, une vision prospective de l'aménagement de l'espace littoral, à la croisée du volet mer et littoral du SRADDET⁴ (projet Occitanie 2040) et des SCOT.

■ Partenaires :

Etat, Région, Conservatoire du Littoral, EPCI, Communes

■ Echancier : court terme

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : 100.000 €

⁴ Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité du Territoire



Plage du Petit Travers

Concilier la préservation de l'environnement, la gestion des risques littoraux et l'attractivité du territoire dans l'aménagement du littoral

Action 1.8 : Définir l'habitat de demain

■ Objectifs :

Il s'agit de concevoir de nouvelles formes d'habitats littoraux, résilients aux effets du changement climatique, grâce au lancement d'un concours d'architecture qui permettra de montrer qu'il existe une réponse à l'expression du changement climatique sur le littoral. Cette initiative contribuera à faire évoluer les modes d'occupation de l'espace littoral, à promouvoir l'innovation dans un secteur porteur et à renforcer les partenariats entre les collectivités et les professionnels de l'habitat.

Il sera demandé aux professionnels de proposer des modèles de logements adaptés aux contraintes des risques littoraux et du changement climatique en zone littorale pour les 40 prochaines années (résilience aux submersions marines, transparence hydraulique, sécurité des habitants, économie des ressources naturelles et des espaces, ...).

Les projets retenus pourront faire l'objet d'une mise en œuvre au titre d'expérimentation et démonstration d'habitat résilient sur le littoral.

■ Bénéficiaires :

Collectivités locales, particuliers, professionnels du tourisme, entreprises, ...

■ Actions départementales :

1. Définition du cahier de charges en partenariat avec les acteurs concernés
2. Lancement du concours d'idées
3. Expérimentations
4. Sensibilisation via la Maison du Littoral

■ Partenaires :

CAUE, Etat, Région, Ordre des architectes, Ordre des notaires, Associations assureurs

■ Echancier :

1, 2- court terme ; 3 et 4 - moyen terme ;

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : 40.000 €



Valras

Engagement

2

Développer l'économie du littoral en l'adaptant au changement climatique

- 2.1 Moderniser et valoriser les ports départementaux
- 2.2 Développer et adapter le potentiel des filières pêche et conchyliculture
- 2.3 Promouvoir la montée en gamme de l'offre touristique
- 2.4 Engager une réflexion sur la requalification et la sous-utilisation de l'immobilier de loisirs
- 2.5 Réduire la nuisance et les risques sanitaires liés à la présence des moustiques
- 2.6 Sécuriser le foncier conchylicole et agricole

Développer l'économie du littoral en l'adaptant au changement climatique

Action 2.1 : Moderniser et valoriser les ports départementaux

■ Objectifs :

La modernisation et la valorisation des 8 ports départementaux sont inscrites dans le Schéma des ports et des filières maritimes adopté par l'assemblée départementale en juin 2018⁵.

Il s'agit d'engager diverses actions nécessaires à l'amélioration de la performance et du dynamisme des infrastructures portuaires, à la baisse de leur impact sur l'environnement et à leur adaptation au changement climatique.

Supports de filières maritimes traditionnelles et essentielles pour l'attractivité du territoire, comme pour le maintien de son patrimoine historique et culturel, ces actions seront menées en étroite collaboration avec les socio-professionnels, en complémentarité avec l'action 2.2.

■ Bénéficiaires :

collectivités locales, gestionnaires des ports départementaux, population permanente et saisonnière, usagers, professionnels

■ Actions départementales :

1. Portage ou accompagnement technique et financier des travaux de modernisation des ports
2. Amélioration de la gestion des déchets liquides et solides des ports (décanteurs, actions « ports propres », campagnes écogestes, ...)
3. Mutualisation des équipements (aires de carénage, stockage des bateaux hors d'usage, avitaillement, ...)
4. Lancement d'une étude prospective sur l'adaptation des ports au changement climatique

■ Partenaires :

Etat, Communes et EPCI, gestionnaires des ports départementaux, Région, CEPRALMAR⁶, Agence de l'Eau

■ Echancier :

1, 2, 3 - action continue ; 4 - moyen terme ;

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : 5.000.000 €

5 <http://www.herault.fr/publication/schema-de-developpement-des-ports-departementaux-et-des-filieres-maritimes-2018-2021>

6 Centre d'étude pour la promotion des activités lagunaires et maritimes



Port de Mèze - Ville

Développer l'économie du littoral en l'adaptant au changement climatique

Action 2.2 : Développer et adapter le potentiel des filières pêche et conchyliculture

■ Objectifs :

En lien avec la fiche action 2.1, les actions développées ci-après sont également inscrites au Schéma des ports et filières maritimes 2018-2021. Elles permettront aux filières conchylicoles et pêche de faire face aux multiples pressions dont elles font l'objet : dégradation des milieux, menaces sur les espaces, changement climatique, contexte concurrentiel fort, ...

Plusieurs axes seront développés :

- accompagner et soutenir une aquaculture durable et moderne
- favoriser les modes de gestion durable de la pêche
- soutenir le développement et le rayonnement du port de pêche du Grau d'Agde et de sa criée
- développer des actions d'insertion dédiées à ces métiers.

Des fiches actions spécifiques sont en parallèle dédiées à la préservation des espaces agricoles et conchylicoles (2.6) et à la valorisation des métiers et produits de la mer (4.1).

■ Bénéficiaires :

professionnels de la pêche et de la conchyliculture, consommateurs, collectivités territoriales, bénéficiaires du RSA

■ Actions départementales :

1. Sécurisation de la production et de la commercialisation des coquillages
2. Amélioration de la surveillance et du suivi des alertes
3. Accompagnement des modes de gestion de pêche durable et préservation de la ressource et de la biodiversité
4. Diversification et valorisation des apports et des produits de la criée du grau d'Agde, aménagement des accès
5. Soutien des actions de structuration des métiers, des professions et formations

■ Partenaires :

Collectivités territoriales, chambre d'agriculture, SAFER, Comités régionaux de la conchyliculture et de la pêche, Prud'homie, SMBT⁷, Syndicats de ports, gestionnaires de port, CEPRALMAR

■ Echancier :

études - court terme ; travaux - moyen terme ;

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : 2.500.000 €

⁷ Syndicat Mixte du Bassin de Thau



Développer l'économie du littoral en l'adaptant au changement climatique

Action 2.3 : Promouvoir la montée en gamme de l'offre touristique

■ Objectifs :

Afin de conforter le rôle de l'Hérault comme leader du tourisme en Occitanie, le Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs 2018-2021⁸ a identifié, parmi ses priorités, la nécessité de la montée en gamme de l'offre touristique. Celle-ci permettra :

- de renforcer l'attractivité touristique de l'Hérault pour plus de retombées économiques, en gagnant une place au niveau national dans le top 10 des destinations
- d'anticiper les évolutions de l'économie touristique et de développer un tourisme durable (adaptation au changement climatique, étalement de la saison touristique, accélération numérique, ...).

■ Bénéficiaires :

Collectivités, Socio-professionnels, public touristique

■ Actions départementales :

(en lien avec Hérault Tourisme)

1. Déploiement d'un plan « qualité » coordonné avec la Région et soutien de l'action des labels
2. Développement de la gestion environnementale des établissements et sensibilisation aux enjeux climatiques
3. Poursuite du soutien à la professionnalisation/qualification des offices de tourisme et l'animation de réseaux de professionnels
4. Renforcement de l'accès au digital par la mise en place d'un outil de type wifi territorial ou équivalent

■ Partenaires :

Europe, Etat, Collectivités locales, Offices de Tourisme, Comité Régional du Tourisme Occitanie, Socio-professionnels, CAUE, ...

■ Echancier :

1, 2, 3 - action continue ; 4 - court terme

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : 800.000 €

⁸ <http://www.herault.fr/publication/schema-departemental-de-developpement-du-tourisme-et-des-loisirs-2018-2021>



Développer l'économie du littoral en l'adaptant au changement climatique

Action 2.4 : Engager une réflexion sur la requalification et la sous-utilisation de l'immobilier de loisirs

■ Objectifs :

L'ambition du Schéma de Développement Touristique et des Loisirs 2018-2021, face à une concurrence accrue entre les destinations touristiques à l'échelle mondiale et pour répondre à l'enjeu fixé de gagner un rang en termes de fréquentation, est d'anticiper les évolutions de l'économie du tourisme, notamment en requalifiant les stations balnéaires et leur immobilier de loisirs.

Par ailleurs, si l'offre d'hébergement est importante sur le littoral, elle est constituée à 78 % de résidences secondaires (contre 70 % en moyenne au niveau national). Cette offre « non marchande » n'est occupée que quelques semaines par an (7 semaines en moyenne quand elle est mise en location par les filières les plus qualifiantes).

L'objectif de cette action est donc d'accroître le taux d'occupation de ces résidences, afin de pourvoir à une demande en logement touristique, tout en cherchant à diversifier le type d'hébergement vers des publics locaux ou étudiants.

■ Bénéficiaires :

Population permanente et saisonnière, propriétaires, collectivités

■ Actions départementales :

1. Etude de faisabilité : diverses études et actions (diagnostic, ...) ont déjà été menées sur ce sujet. Il est proposé de capitaliser l'existant, sur le thème de la requalification, puis la sous-utilisation, en lien avec les partenaires, en priorisant 2 ou 3 pistes opérationnelles et en identifiant les outils de gouvernance et de financement
2. Expérimentation d'actions

■ Partenaires :

Etat, Région, Communes, EPCI, Groupe Hérault, Comité Régional du tourisme, ...

■ Echancier :

1 - court terme - 2 - moyen terme

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : 40.000 €



La Grande Motte

Développer l'économie du littoral en l'adaptant au changement climatique

Action 2.5 : Réduire la nuisance et les risques sanitaires liés à la présence des moustiques

Objectifs :

L'augmentation de la présence du moustique tigre sur notre territoire, conjuguée à la présence historique et permanente des autres espèces de moustiques, est un enjeu majeur tant du point de vue sanitaire que du maintien de l'attractivité du territoire. Loin d'appeler une solution unique, la réduction des risques sanitaires et de la nuisance doit faire l'objet d'efforts conjugués et complémentaires de l'Etat, de l'EID Méditerranée (opérateur historique en matière de démoustication), des différents niveaux de collectivités mais aussi de l'ensemble de la population et des professionnels du tourisme.

Pour le Département, il s'agit ici de poursuivre, en tant que membre fondateur et statutaire de l'Entente, l'accompagnement financier de l'EID, pour les actions menées sur son territoire. Il est également prévu d'actionner, au travers des politiques départementales, l'ensemble des leviers mobilisables (bâtiments, projets spécifiques, communication, partenariat avec les collectivités) pour renforcer cet effort.

Bénéficiaires :

Population permanente et saisonnière, socio-professionnels, collectivités, campings

Actions départementales :

1. Promotion des gestes simples de prévention pour limiter la nuisance liée au moustique tigre et sa propagation en communiquant via les circuits de l'institution
2. Poursuite de la réduction de la présence des moustiques tigre dans les bâtiments départementaux (services départementaux de la solidarité, agences techniques, ...)
3. Intégration d'un volet de prévention et de prise en compte de la problématique moustiques dans les plans, projets et programmes départementaux
4. En partenariat avec l'EID et l'Etat, mise en place d'une charte « moustic'responsable » pour les collectivités et les campings qui s'engagent dans une démarche active de réduction des gîtes sur leur domaine public
5. Sensibilisation via la Maison du Littoral

Partenaires :

Etat, Collectivités, EID Méditerranée, Fédération de l'Hôtellerie de plein air

Echéancier :

1 et 2 court terme ; 3, 4 et 5 moyen terme

Estimation du coût 2019-2021

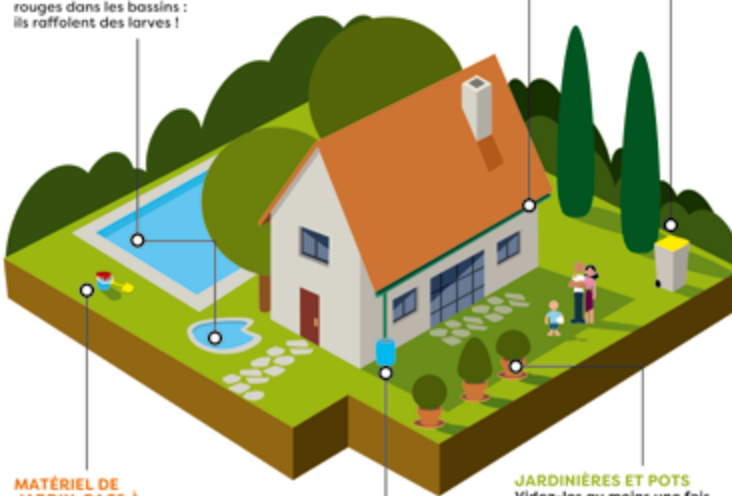
(pour la collectivité, en TTC) : 5.100.000 €

PAS DE PITIÉ POUR LES MOUSTIQUES TIGRES

PISCINES ET BASSINS
Évacuez l'eau sur les bâches et entretenez-les. Introduisez des poissons rouges dans les bassins : ils raffolent des larves !

GOUTTIÈRES, RIGOLES, REGARDS D'ÉVACUATION
Curez-les régulièrement pour faciliter l'écoulement de l'eau

DÉCHETS
Jetez-les pour éviter les réserves d'eau



MATÉRIEL DE JARDIN, BACS À SABLE ET JOUETS
Videz-les, retournez-les ou rangez-les

RÉCUPÉRATEURS D'EAU
Couvrez-les hermétiquement avec un voile anti-moustique.

JARDINIÈRES ET POTS
Videz-les au moins une fois par semaine, ou mettez du sable pour conserver l'humidité : pas d'eau pas de moustique !

Jusqu'à fin octobre, les moustiques tigrés sévissent. La femelle pond 200 œufs dans l'eau. Pour éviter leur prolifération, il suffit d'adopter les bons gestes.



Pour en savoir plus :
moustiquetigre.org

Développer l'économie du littoral en l'adaptant au changement climatique

Action 2.6 : Sécuriser le foncier conchylicole et agricole

Objectifs :

- Pérenniser la destination des usages des sols « Agricoles (A) » et « Naturels (N) » dans les documents d'urbanisme (SCOT/PLU)
- Accompagner les communes et les acteurs locaux dans la gestion et le développement de ces espaces par la mise en place de programmes d'actions spécifiques
- Soutenir durablement les investissements d'aménagement et d'équipement publics réalisés sur les espaces agricoles et naturels
- Dynamiser et sécuriser les mutations foncières en usant d'un nouveau droit de préemption spécifique (après adoption du PAEN)
- Renforcer la vocation prioritaire des espaces dédiés à la conchyliculture

Bénéficiaires :

Profession agricole : exploitants agricoles, conchyliculteurs, coopératives, syndicats d'appellation, collectivités territoriales et leur groupements, ...

Actions départementales :

1. PAEN des Verdisses (arrêté en décembre 2013, Agde et Vias) : portage et/ou accompagnement des actions opérationnelles inscrites à l'arrêté
2. PAEN du Plateau de Vendres (3 communes : Vendres, Sérignan et Sauvian) : portage de l'étude de préfiguration, de la concertation préalable et contribution à sa mise en œuvre
3. PAEN Conchylicole sur le territoire de Thau, sous réserve de la construction d'un partenariat avec les collectivités territoriales et les professionnels impliqués :
 - Pilotage d'une étude permettant de déterminer le/les périmètres de protection de ces espaces.
 - Participation à l'élaboration d'un plan de gestion pour les zones conchylicoles afin d'harmoniser les pratiques public/privé et mettre en œuvre ou accompagner les actions dédiées du PAEN

Partenaires :

Etat, collectivités, socio-professionnels, société civile, ...

Echéancier :

1 - action continue ; 2 - court terme ; 3 - moyen terme ;

Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en HT) : 200.000 €



Le Mourre Blanc - Mèze

Engagement

3

Favoriser l'accès au littoral pour tous

- 3.1 Mobiliser les outils de l'insertion pour accélérer l'accès à l'emploi sur le littoral
- 3.2 Renforcer et diversifier l'offre de logement social
- 3.3 Renforcer le maillage des équipements sportifs et socio-culturels
- 3.4 Renforcer l'accessibilité des activités et équipements de loisirs et touristiques à tous les publics
- 3.5 Poursuivre les actions de sensibilisation auprès des publics, en particulier ceux en difficulté, sur les spécificités du littoral
- 3.6 Favoriser l'engagement citoyen des personnes en démarche d'insertion pour la préservation du littoral et les questions environnementales
- 3.7 Développer les séjours sur le littoral pour les publics en difficulté

Favoriser l'accès au littoral pour tous

Action 3.1 : Mobiliser les outils de l'insertion pour accélérer l'accès à l'emploi sur le littoral

■ Objectifs :

- Faire le choix d'une commande publique socialement responsable pour le groupe Hérault dans l'ensemble des achats sur le périmètre d'Hérault littoral
- Inciter les partenaires de la collectivité départementale à mobiliser les outils de l'insertion
- Faire du chantier de la Maison du littoral une vitrine de la politique d'accès à l'emploi pour les publics du Département (insertion et handicap)
- Proposer des thématiques et des méthodes nouvelles pour l'insertion des bénéficiaires du RSA, en lien avec la gestion du littoral et l'environnement

■ Bénéficiaires :

Prioritairement, bénéficiaires du RSA et personnes en situation de handicap. Jeunes 18/25 ans (particulièrement, jeunes majeurs accompagnés par les services du Département)

■ Actions départementales :

1. Déploiement du plan « Clauses sociales » sur les chantiers du littoral
2. Mise à disposition des collectivités et partenaires du Département d'outils méthodologiques pour mobiliser les outils de l'insertion dans les projets aidés par le Département
3. Mobilisation de ces outils pour le chantier de la Maison du Littoral
4. Mise en place d'un nouveau chantier d'insertion itinérant sur la bande littorale, sur les thématiques du tourisme et de la protection de l'environnement, par exemple

■ Partenaires :

Etat, Structures de l'insertion et du handicap, Groupe Hérault, Collectivités

■ Echancier :

1,3 - court terme ; 2, 4 - moyen terme ;

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : 300.000 €



Favoriser l'accès au littoral pour tous

Action 3.2 : Renforcer et diversifier l'offre de logement social

■ Objectifs :

- Favoriser l'accès au logement des héraultais les plus modestes sur la bande littorale par la production de logements sociaux à bas niveaux de loyer, garant d'un équilibre entre habitat résidentiel et équipements touristiques
- Favoriser l'accès au logement aux travailleurs saisonniers

■ Bénéficiaires :

Héraultais, travailleurs saisonniers, propriétaires bailleurs privés, communes, EPCI

■ Actions départementales :

1. Aide aux propriétaires bailleurs privés désireux de mettre leurs logements sur le marché locatif en contrepartie d'un faible niveau de loyer, dans un souci de lutte contre l'insalubrité et la précarité énergétique
2. Participation à la réhabilitation du patrimoine des communes en logements sociaux
3. Soutien aux bailleurs sociaux conditionné à la pratique d'un loyer minimum

4. Aide à la requalification en logements sociaux des équipements existants notamment les friches industrielles
5. Reconstitution d'expérience novatrice telle la maison du travail saisonnier d'Agde (interface bailleurs / employés saisonniers)

■ Partenaires :

Groupe Hérault, EPCI délégataires des aides à la pierre, collectivités, Etat, Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), bailleurs sociaux

■ Echancier :

1 à 4 : action continue ; 5 - moyen terme

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : 6.000.000 €



Logement social - Lunel

Favoriser l'accès au littoral pour tous

Action 3.3 : Renforcer le maillage des équipements sportifs et socio culturels

■ Objectifs :

- Acquérir une vision exhaustive des équipements en place (localisation, caractéristiques, accessibilité,...) afin d'améliorer le maillage des équipements
- Favoriser et aider à l'émergence d'équipements sportifs sur la frange littorale, dans le cadre du programme ESSC (Equipements sportifs et socio-culturels) du Département, afin d'améliorer l'accès à la pratique et le développement équilibré du territoire.

■ Bénéficiaires :

Population permanente et saisonnière, collectivités, socio-professionnels

■ Actions départementales :

1. Réaliser une étude de l'offre existante des équipements sportifs tous secteurs confondus en utilisant le SIG⁹ départemental (référentiel territorial sportif)
2. Identifier les actions du programme ESSC sur le périmètre d'« Hérault Littoral » et accompagner les équipements structurants

■ Partenaires :

Etat, Région, collectivités, groupe Hérault, comités départementaux sportifs, associations locales

■ Echancier :

1 : court terme ; 2 : action continue ;

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : 1.200.000 €

9 Système d'Information Géographique



Tournée Hérault Sport

Favoriser l'accès au littoral pour tous

Action 3.4 : Renforcer l'accessibilité des activités et équipements de loisirs et touristiques à tous les publics

■ Objectifs :

- Améliorer la qualité d'accueil pour un tourisme plus inclusif, prenant en compte les besoins de tous les publics
- Accroître le nombre de sites accessibles ainsi que la qualification des offices de tourisme
- Poursuivre la requalification de l'offre de tourisme social en apportant des services innovants aux publics les plus isolés
- Favoriser la pratique des activités du littoral pour tous les publics

■ Bénéficiaires :

Collectivités locales, professionnels du tourisme, public empêché

■ Actions départementales :

1. Développement d'une offre adaptée aux personnes handicapées : poursuite du programme départemental « La Mer Ouverte à Tous », « Ports ouverts à tous », déploiement des marques « Tourisme & Handicap », « Destination pour tous » et développement de services associés (culture / sports)

2. Poursuite du soutien à la qualification des offices de tourisme et à l'animation de réseaux (Classement, Qualité tourisme, Tourisme & Handicap, Destination Pour Tous, Gestion environnementale...)
3. Au travers des aides départementales (tourisme, sport, mobilités, ...), incitation des collectivités et gestionnaires d'équipements de loisirs et touristiques à pratiquer des politiques favorisant l'accès à tous les publics (y compris zones de stationnement), tant en terme de tarifs, que de programmation ou d'accessibilité
4. Activités pour tous : poursuite de la tournée d'été d'Hérault Sport et expérimentation d'une tournée d'été « nautique », soutien aux actions qui favorisent l'accès à la pratique pour les publics empêchés

■ Partenaires :

Etat, Région, Groupe Hérault, collectivités, socio-professionnels, HandiSport, associations

■ Echancier :

1, 2, 4 : action continue ; 3 : court terme

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : 1.000.000 €



Plage du Petit Travers - rampe d'accès PMR

Favoriser l'accès au littoral pour tous

Action 3.5 : Poursuivre les actions de sensibilisation auprès des publics, en particulier ceux en difficulté, sur les spécificités du littoral

■ Objectifs :

En complément des actions qui seront menées dans le cadre de la Maison du Littoral, il s'agit :

- d'améliorer la connaissance pour favoriser la protection d'un environnement mouvant et fragilisé
- de favoriser l'appropriation de la culture locale
- de favoriser l'usage des ressources locales, en particulier culturelles.

■ Bénéficiaires :

Publics spécifiques, grand public

■ Actions départementales :

1. Proposition d'expositions portées par les Archives Départementales :
 - refonte de l'exposition itinérante sur le littoral
 - projet d'une production spécifique d'exposition sur le patrimoine du littoral héraultais pour tous les publics en partenariat avec Playmobil ou équivalent

2. Animations spécifiques en ateliers portées par les Archives Départementales, la Médiathèque Départementale et les Agences culturelles à destinations des publics éloignés de la culture (découverte des archives numériques locales, ateliers cuisine, découverte de la programmation culturelle locale et ses accès)
3. Poursuite du programme « Lire à la mer » et accompagnement des initiatives similaires portées par les collectivités

■ Partenaires :

Collectivités, Playmobil ou équivalent, associations

■ Echancier :

1-2 - court terme ; 3 action continue

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : 40.000 €



Massif de la Gardiole - Sensibilisation littoral

Favoriser l'accès au littoral pour tous

Action 3.6 : Favoriser l'engagement citoyen des personnes en démarche d'insertion pour la préservation du littoral et les questions environnementales

■ Objectifs :

Cette action s'inscrit en complément des actions qui seront menées dans le cadre de la Maison du Littoral.

Une action transversale insertion-environnement a été initiée en 2014 au sein du Département sur le secteur de l'étang de Thau, puis déployée sur d'autres secteurs. Cette action a pour but de permettre aux personnes en insertion de s'approprier les comportements respectueux de l'environnement et d'acquérir de nouvelles connaissances dans ce domaine.

Le bilan atteste d'une forte satisfaction des participants sur la dynamique du travail collaboratif, de leur souhait de transmettre les connaissances acquises et de s'impliquer davantage au-delà du dispositif de sensibilisation. Au regard de l'appétence des publics pour les questions environnementales et en particulier pour la préservation du littoral, il est proposé de renforcer le dispositif et d'orienter les actions transversales existantes sur ces thématiques.

■ Bénéficiaires :

Allocataires du RSA, et plus largement toutes personnes en démarche d'insertion (bénéficiaires de la garantie jeune etc.)

■ Actions départementales :

Développement d'actions transversales engagées par le Département dans les domaines culturel, sportif, et environnemental à l'attention des allocataires du RSA :

1. Proposition tout au long de l'année d'ateliers et d'actions en lien avec les directions culture, sport et environnement du Département, en augmentant le volume de ces ateliers
2. Poursuite de l'accompagnement du public déjà sensibilisé afin de favoriser leur engagement tout au long de l'année et capitaliser la dynamique engagée.

■ Partenaires :

Associations, Hérault Sport, collectivités

■ Echancier : court terme

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : en cours d'évaluation



Favoriser l'accès au littoral pour tous

Action 3.7 : Développer les séjours sur le littoral pour les publics en difficulté

Objectifs :

L'action « séjours sur le littoral pour les publics en difficulté » émane d'une demande du territoire avec une construction partenariale (Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV), CCAS, CARSAT, CAF¹⁰, Maisons de quartier, EPCI...).

Pour les personnes âgées de 60 ans et plus et leurs aidants, le Département peut participer au financement du projet via l'appel à projets des actions collectives de prévention de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA).

Il est proposé d'élargir sur le littoral une offre de séjours pour les publics en difficulté, en complétant l'offre adaptée à ces publics (lieux accessibles, coût mesuré, durée, loisirs, ...).

Cela permet en outre d'optimiser la saison touristique, de favoriser le répit des aidants, le lien social et les liens intergénérationnels, de lutter contre l'isolement et de mener des actions de prévention vis-à-vis de ces publics.

¹⁰ CCAS : Centres Communaux d'Action Sociale ; CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail ; CAF : Caisse d'Allocations Familiales

Bénéficiaires :

Tout public à domicile ou en structure, accompagnants familiaux, professionnels ou bénévoles

Actions départementales :

1. Sensibilisation du partenariat institutionnel
2. Lancement d'expérimentations pour développer des séjours pour une gamme de public plus large
3. En fonction des résultats de l'expérimentation : développement d'actions
4. Réflexion sur la mise en place au sein de la Maison du Littoral d'un espace d'accueil et d'hébergement pour les personnes en difficulté pour des séjours sur le littoral.

Partenaires :

Collectivités, ANCV, CCAS, CARSAT, CAF, ...

Echéancier :

1, 2 : court terme ; 3, 4 : moyen terme

Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : en cours d'évaluation



Engagement

4

Renforcer le caractère maritime de notre territoire, sensibiliser et mobiliser autour des richesses et des enjeux du littoral

- 4.1 Soutenir la valorisation des métiers et des produits de la mer
- 4.2 Développer le potentiel nautique et conforter le tourisme fluvial
- 4.3 Mettre en œuvre le volet littoral du Plan Départemental Espaces Sites et Itinéraires
- 4.4 Accompagner le développement et la structuration des pratiques sportives
- 4.5 et 4.6 Valoriser le patrimoine et la culture et approfondir la connaissance de l'histoire du littoral
- 4.7 Soutenir et valoriser le sport de haut niveau, en s'inscrivant dans la dynamique des Jeux Olympiques Paris 2024

Renforcer le caractère maritime de notre territoire, sensibiliser et mobiliser autour des richesses et des enjeux du littoral

Action 4.1 - Soutenir la valorisation des métiers et des produits de la mer

■ Objectifs :

- Accompagner la valorisation des produits de la mer et de la lagune
- Soutenir les projets de diversification
- Faire connaître les métiers traditionnels maritimes

■ Bénéficiaires :

professionnels de la pêche et de la conchyliculture, consommateurs

■ Actions départementales :

1. Accompagnement et encadrement de l'activité de dégustation
2. Soutien des projets de valorisation et de diversification des produits de la lagune, au travers de démarches qualité (IGP, certification), de promotion via des évènements départementaux, au travers de l'Enotour, ...
3. Valorisation des métiers et des produits de la pêche en lien avec le territoire : « pescatourisme », développement de services dans les ports, actions de communication, ...

4. Promotion des métiers de la pêche au travers du circuit de visite « le Belvédère » de la criée d'Agde
5. Promotion et valorisation des métiers et produits de la mer via la Maison du Littoral

■ Partenaires :

Collectivités territoriales, chambre d'agriculture, SAFER, Comité régional de la conchyliculture, Comité Régional de la Pêche, Organisations professionnelles, Lycée de la mer, CEPRALMAR, ...

■ Echancier :

1 à 4 : court terme ; 5 : moyen terme

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : 800.000 €



Grau d'Agde

Renforcer le caractère maritime de notre territoire, sensibiliser et mobiliser autour des richesses et des enjeux du littoral

Action 4-2 : Développer le potentiel nautique et conforter le tourisme fluvial

Le nautisme ne concerne pas seulement les activités de plaisance, mais l'ensemble des sports et loisirs consistant à naviguer, sur la mer ou en eaux intérieures, pour l'agrément. Il fait référence à la navigation de plaisance, aux sports nautiques et aux activités récréatives ou loisirs nautiques.

■ Objectifs :

- Renforcer la structuration des acteurs et des équipements nautiques en faisant émerger des Pôles Nautisme thématiques ou territoriaux, au positionnement complémentaire selon les spécificités des territoires
- Soutenir les projets de création ou de requalification d'infrastructures nautiques
- Promouvoir la filière Nautisme au travers d'événementiels dédiés
- Conforter, structurer et valoriser le tourisme fluvial
- Professionnaliser l'offre nautique et l'adapter à l'évolution de la demande

■ Bénéficiaires :

Population saisonnière et permanente, collectivités, gestionnaires de ports et haltes, professionnels

■ Actions départementales :

1. Lancement d'une démarche de structuration du nautisme via le label « France Station Nautique » et/ou « Point Passion Plage », en s'inspirant de la démarche Pôle Nature

2. Aide technique et financière aux projets de création et requalification d'infrastructures sur la base de schémas directeurs, en favorisant les démarches innovantes et respectueuses de l'environnement
3. Soutien des événementiels dédiés à la filière nautique et à la valorisation du patrimoine maritime (Salons Nautique du Cap d'Agde et de la Grande Motte, Escalade à Sète, ...)
4. Accompagnement des projets de création et requalification de ports et haltes fluviaux et soutien aux gestionnaires dans le développement de services supports (stations de pompage eaux usées, accueil vélo, ...)
5. Soutien à la création et la promotion des croisières écotouristiques
6. Expérimentation d'une tournée d'été nautique Hérault Sport

■ Partenaires :

VNF, Collectivités locales, État, Région, Agence de l'eau, Groupe Hérault, Comité régional du Tourisme, Offices de Tourisme, Union des Villes Portuaires Occitanie

■ Echéancier :

1, 6 : court terme – 2, 3, 4, 5 : action continue

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : 800.000 €



Canal du Midi

© Cambon Christophe

Renforcer le caractère maritime de notre territoire, sensibiliser et mobiliser autour des richesses et des enjeux du littoral

Action 4.3 : Mettre en œuvre le volet littoral du Plan Départemental Espaces Sites et Itinéraires (PDESI)

Objectifs :

Depuis 2009, le PDESI œuvre au développement maîtrisé des sports de nature sur notre territoire. A ce jour, 153 sites sont inscrits au PDESI, mais seulement 10 % sont situés sur la bande littorale (16 sites). Afin d'enrichir l'offre gratuite sur le littoral, il est nécessaire de porter une attention particulière aux projets susceptibles d'émerger sur ce secteur.

Le déficit de sites sur cette frange du territoire Départemental s'explique aussi par une relation trop irrégulière avec nos partenaires littoraux. Il est donc nécessaire de renforcer notre présence auprès de ces collectivités afin de les intégrer durablement à la démarche. La régularité de nos échanges permettra de développer une dynamique que l'on retrouve dans les collectivités rurales, qui sont nos interlocuteurs historiques.

Les fragilités du littoral dues à la pression démographique et aux forts enjeux environnementaux incitent à renforcer le maillage des sites de pratiques afin de limiter les impacts des activités sur un nombre de sites trop limités (danger de la surfréquentation et conflits d'usage)

Bénéficiaires :

Pratiquants (clubs, individuels), collectivités locales

Actions départementales :

1. Benchmarking auprès de collectivités ayant développé un volet littoral dans le PDESI (ex. Département du Morbihan)
2. Concertation avec les partenaires afin de renforcer le maillage des sites inscrits
3. Mise en place de nouveaux Espaces Sites et Itinéraires (ESI) sur le territoire d'Hérault Littoral (cible : 15% de l'offre globale inscrite au PDESI)

Partenaires :

Membres des comités techniques de la CDESI et plus particulièrement ceux concernés par le littoral ; Pôle ressource national des sports de nature (benchmarking), fédérations et clubs sportifs, collectivités

Echéancier :

1,2 - court terme ; 3 - moyen terme

Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : 50.000 €



Renforcer le caractère maritime de notre territoire, sensibiliser et mobiliser autour des richesses et des enjeux du littoral

Action 4.4 : Accompagner le développement de la structuration des pratiques sportives

■ Objectifs :

En complément des actions développées dans les fiches 4.2 (nautisme /fluvial) et 4.3 (PDESI), il est proposé de mener des actions vis-à-vis de deux pratiques sportives spécifiques : le longe côte (ou marche aquatique côtière) et la plongée sous-marine.

Le longe côte est en plein essor sur nos côtes, en raison notamment des bienfaits indéniables sur la santé des pratiquants. Malgré tout, l'activité est encore trop peu connue et laisse apparaître certains vides en termes de réglementation, mais aussi de maîtrise de l'espace et de conflits d'usages.

Le Comité départemental de la randonnée pédestre lance une étude sur deux ans, à l'échelle départementale, portant sur cette activité. Cette étude a vocation à répondre à ces enjeux, mais aussi à proposer une stratégie de développement à l'échelle du Département pour positionner l'Hérault comme le territoire pilote sur la côte méditerranéenne.

D'autre part, la plongée sous-marine, source de développement économique pour le littoral héraultais, se heurte à des difficultés en termes de préservation des fonds sous-marins et de volume de charge de certains sites. Le développement des ancrages écologiques et de

sentiers sous-marins permettrait de valoriser le potentiel en offre de plongée sous-marine, de mieux gérer les volumes de plongées, de réduire les conflits d'usages (entre plongeurs et pêcheurs) et surtout de préserver les fonds des ancrages d'amarrage.

■ Bénéficiaires :

Pratiquants, associations, professionnels du tourisme, collectivités

■ Actions départementales :

1. Aide à la mise en œuvre du plan d'action découlant de l'étude sur le longe côte/marche aquatique côtière
2. Accompagnement des démarches de création de sentiers sous-marins et d'ancrages écologiques

■ Partenaires :

Comités départementaux de la randonnée pédestre et d'études et sports sous-marins, Hérault sport, Etat, UFR Staps¹¹, collectivités, offices de tourisme, professionnels

■ Echancier : court terme

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : 150.000 €

¹¹ UFR Staps : Faculté des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives



Renforcer le caractère maritime de notre territoire, sensibiliser et mobiliser autour des richesses et des enjeux du littoral

Action 4.5 : Valoriser le patrimoine et la culture et approfondir la connaissance de l'histoire du littoral (1/2)

Le Département mène de nombreuses actions culturelles destinées à mieux faire connaître le patrimoine héraultais, son histoire et sa culture, que ce soit au travers des programmations propres au Département (Pierresvives ou autres) ou des aides aux actions culturelles portées par des partenaires externes (musées, associations).

Une exposition itinérante, « L'Hérault maritime : paysage de la côte et des étangs », conçue par les Archives départementales en 2009, est actuellement diffusée dans les établissements scolaires et culturels du département. Dans le cadre d'Hérault Littoral, elle continuera à être diffusée et ses documents d'accompagnement seront réactualisés et réédités.

Des actions spécifiques à l'amélioration de la connaissance de l'histoire du littoral et à sa valorisation sont par ailleurs prévues dans le cadre de la mise en place de la Maison Départementale du Littoral.

En complément à ces actions il est proposé de mener de nouveaux projets spécifiques à :

- la mise en valeur des pratiques festives de tradition du littoral héraultais (joutes, jeux taurins, animaux totémiques, carnivals...), facteurs majeurs d'identification et de renforcement du lien social pour les habitants,
- la sensibilisation du public aux enjeux et méthode de l'archéologie sous-marine.

■ Bénéficiaires :

Population permanente et saisonnière, établissements scolaires, collectivités

■ Actions départementales :

1. Poursuite des actions culturelles dédiées au littoral (programmation départementale, aides aux actions externes) et actualisation de l'exposition « L'Hérault maritime »
2. Etablissement d'un partenariat avec le Centre international de recherche et documentation occitane - Institut occitan de Cultura¹², pour la valorisation des pratiques festives de tradition sur le littoral
3. Financement d'actions de recherche en archéologie sous-marine et organisation d'opérations parallèles à l'exposition sur les recherches sur l'épave de la Jeanne-Elisabeth au musée de l'Ephèbe¹³ à Agde (conférences, actions à l'attention des scolaires, notamment les collégiens).

■ Partenaires :

Etat, Centre international de recherche et documentation occitane - Institut occitan de Cultura, Musée de l'Ephèbe, Agde ; DRASSM (Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines) de Marseille.

■ Echancier :

1 - action continue ; 2-3 court terme

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : 100.000 €

¹² Etablissement public de coopération culturelle issu de la fusion du CIRDOC (Centre interrégional de développement de l'occitan) et de l'INOC (Institut occitan) au 1^{er} janvier 2019
¹³ La Jeanne Elisabeth est un bateau battant pavillon suédois, provenant de la Hollande, du Portugal et de Cadix, affrété par des marchands marseillais, ayant fait naufrage au large de Maguelone en 1755

Sète



Renforcer le caractère maritime de notre territoire, sensibiliser et mobiliser autour des richesses et des enjeux du littoral

Action 4.6 : Valoriser le patrimoine et la culture et approfondir la connaissance de l'histoire du littoral (2/2)

Il est proposé d'établir un état des lieux des connaissances relatives aux patrimoines du littoral : archéologie, histoire du littoral, bâti civil, religieux, militaire, industriel, mobilier, aménagements portuaires, patrimoine immatériel (savoirs techniques, savoirs naturalistes, traditions festives...). Un inventaire des travaux scientifiques menés sur le littoral sera dressé et constituera un préalable nécessaire à la constitution de supports de médiation pertinents (exposition permanente, expositions temporaires, service éducatif, outils numériques...) en particulier pour la Maison du Littoral.

Ces éléments expliciteront les relations entretenues par les communautés humaines avec le littoral, espace longtemps insalubre et redouté, mais toujours fréquenté sinon habité, la manière dont elles ont su tirer parti de ses ressources, le développement des villages depuis le Moyen Âge et les aménagements, depuis les initiatives royales (canal du Midi, port de Sète) jusqu'à celles de l'Etat (Mission Racine). Dans le prolongement de cette action, le Département identifiera des thématiques sur lesquelles il pourrait impulser de nouvelles démarches d'acquisition de connaissances.

En outre, le Département identifiera parmi les collections de l'Institut national de l'audiovisuel (INA¹⁴, qui conserve

l'ensemble de la production de l'audiovisuel français) les documents relatifs au littoral héraultais en vue de leur valorisation dans des actions départementales menées auprès des publics. Ces collections recèlent des documents d'une grande richesse informative sur les modes de vie, les politiques publiques, l'économie et l'évolution du littoral, en particulier ceux qui concernent son aménagement au cours des années soixante (Mission Racine).

■ Bénéficiaires :

Population permanente et saisonnière, établissements scolaires, collectivités

■ Actions départementales :

1. Etat des lieux en régie des connaissances du patrimoine du littoral
2. Identification de nouvelles démarches d'acquisition des connaissances et d'éventuels partenariats
3. Identification des fonds audiovisuels en vue de leur valorisation auprès des publics

■ Partenaires :

INA

■ Echancier : court terme

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : 50.000 €

¹⁴ Institut National de l'Audiovisuel



Renforcer le caractère maritime de notre territoire, sensibiliser et mobiliser autour des richesses et des enjeux du littoral

Action 4.7 : Soutenir et valoriser le sport de haut niveau, en s'inscrivant dans la dynamique des Jeux Olympiques Paris 2024

■ Objectifs :

Le Département s'engage depuis plusieurs années pour soutenir le sport de haut niveau (soutien au Festi Kite, épreuve majeure du kite surf en France, aux sportifs de haut niveau dans le domaine de la voile notamment). Il est proposé de poursuivre ces partenariats afin d'ancrer encore un peu plus notre identité de département maritime.

Le Département pourrait par ailleurs soutenir l'accueil, dans l'Hérault, d'une étape du tour de France à la voile en 2020 ou 2021. Le projet pourrait consister à co-construire avec les comités et les écoles de voile des actions de sensibilisation en direction des jeunes sur les vertus pédagogiques et éducatives des activités nautiques. Le tour de France à la voile et l'étape dans l'Hérault (en 2020 ou 2021) pourrait être le point de mire festif de ce projet

Certaines villes côtières de l'Hérault pourraient d'autre part candidater comme bases arrière et sites d'entraînement pour les athlètes internationaux à l'occasion des JO Paris 2024 (La Grande Motte et Sète pressenties). Cet événement international impulsera une dynamique dans laquelle le Département de l'Hérault s'inscrira.

Enfin, une labellisation Hérault Littoral de certaines épreuves sportives emblématiques ou porteuses d'image, qui respecterait un référentiel éco-responsable et les valeurs spécifiques d'Hérault littoral, sera développée.

■ Bénéficiaires :

Collectivités, socio-professionnels du sport et du tourisme, sportifs de haut niveau

■ Actions départementales :

1. Poursuite du soutien au sport de haut niveau
2. Soutien à la candidature d'une étape dans l'Hérault du tour de France à la voile
3. JO de Paris : mise en place d'un groupe de travail réunissant les partenaires pour préparer l'ensemble du monde sportif, capitalisation des points forts de l'Hérault (kite surf et voile), ...
4. Labellisation de manifestations sportives : définition des critères et partenariats avec les structures organisatrices de manifestations sportives.

■ Partenaires :

Collectivités locales, Etat, Hérault Sport et tourisme, CREPS¹⁵, comités départementaux sportifs, associations, ...

■ Echancier :

1 - action continue ; 2 - 3 - court terme ; 4 - moyen terme

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : 130.000 €

¹⁵ Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive



La Grande Motte

Engagement

5

Préserver les équilibres entre littoral et arrière-pays

- 5.1 Favoriser les connexions entre littoral et arrière-pays au travers des actions de mobilités durables
- 5.2 Développer une offre touristique désaisonnalisée, mailler et mettre en réseau les offres littoral avec les potentialités touristiques de l'arrière-pays
- 5.3 Renforcer les connexions entre les itinéraires de randonnées pédestres, vélo ou équestres
- 5.4 Mailler la Maison du Littoral avec les autres sites départementaux (Maison de l'Environnement, Bessilles, Bayssan, sites ENS,...)

Préserver les équilibres entre littoral et arrière-pays

Action 5.1 : Favoriser les connexions entre littoral et arrière-pays au travers des actions de mobilités durables

■ Objectifs :

Le Département développe et accompagne depuis plusieurs années des actions en faveur des mobilités durables. Il possède la compétence « routes » et « solidarités territoriales » par le biais desquelles il intervient pour l'accès aux équipements structurants des territoires et des espaces littoraux (soutien au développement des pôles d'échanges multimodaux, réseau cyclable, covoiturage...). Sur la base de son schéma d'aires de covoiturage, il développe une stratégie forte de renoncement à l'autosolisme en créant des parkings en amont des espaces littoraux (réseau autoroutier, ...) et favorise le covoiturage dynamique.

■ Bénéficiaires :

Collectivités, population permanente et saisonnière

■ Actions départementales :

1. Développement de parkings de covoiturage structurants en dehors de la zone littorale et des parkings secondaires (conventionnement),

2. Etude de faisabilité d'une application de mobilité départementale,
3. Soutien au covoiturage dynamique sur l'espace littoral en liaison avec les espaces périphériques et ruraux
4. Soutien à la création de Pôles d'Echanges Multimodaux sur le littoral (Frontignan, Agde, Sète) et en arrière-pays

■ Partenaires :

Collectivités, Etat, Région

■ Echancier

1, 3, 4 : action continue ; 2 : court terme

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : 1.400.000 €



Préserver les équilibres entre littoral et arrière-pays

Action 5.2 : Développer une offre touristique désaisonnalisée, mailler et mettre en réseau les offres « littoral » avec les potentialités touristiques de l'arrière-pays

■ Objectifs :

Inciter les visiteurs du littoral héraultais à explorer les potentialités touristiques de l'arrière-pays et à venir en-dehors du cœur de saison en leur proposant une offre variée et de qualité, notamment grâce :

- Au développement de l'œnotourisme : l'Hérault ambitionne de devenir une des destinations œnotouristiques leader en Europe
- Aux sites remarquables : l'Hérault, 1ère destination Grands Sites de France
- Au potentiel des loisirs de nature
- Au développement de l'itinérance douce (lien avec la fiche 5.3)

■ Bénéficiaires :

Population permanente et saisonnière, Collectivités locales, professionnels, gestionnaires de sites Grands Sites de France ou en projet

■ Actions départementales :

1. Poursuite de la qualification et de la structuration de l'offre œnotouristique : démarche départementale Oenotour, soutien aux autres démarches œnotouristiques (destinations « vignobles & découvertes »,...), Oenorandos, ...

2. Maillage et appui aux grands sites de France existants ou en projet : soutien aux projets, mise en réseau, promotion des démarches intersites,
3. Maillage des offres des pôles d'activités de pleine nature et des pôles nautisme en développement
4. Renforcement de l'offre en itinérance douce, pour irriguer le territoire à partir des grands itinéraires et depuis les portes d'entrées (gares, aéroports, ports) et favoriser les liens intersites pour une itinérance Grands Sites, ...

■ Partenaires :

Etat, Région, Collectivités, Offices du tourisme, professionnels, partenaires du PDESI, fédérations et groupements sportifs, réseaux de professionnels, acteurs de l'environnement, Pôle Ressource National sports nature, Groupe Hérault, chambres consulaires, ...

■ Echancier :

1, 2, 4 - court terme ; 3 - moyen terme

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : 1.000.000 €

L'ŒNOTOUR
Hérault
DE L'

C'EST L'AVINTURE !

*Visitez, explorez,
arpentez, roulez,
EN DÉCOUVRANT
LES VINS DE L'HÉRAULT.*

LE GUIDE ET LA CARTE DE L'ŒNOTOUR SUR :
oenotour.herault.fr

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ.
CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION.

Préserver les équilibres entre littoral et arrière-pays

Action 5.3 : Renforcer les connexions entre les itinéraires de randonnées pédestres, vélo et équestres

■ Objectifs :

- Renforcer le maillage du réseau structurant en tenant compte des différentes typologies d'infrastructures et de leur continuité, dans une logique double : une découverte et mise en valeur du littoral et une connexion littoral/arrière-pays, afin de renforcer l'attractivité touristique des territoires parcourus (grands itinéraires)
- Favoriser les services associés aux modes actifs : inter-modalités et offre « sans voiture », signalétique, transport de bagages/transport de vélos facilités dans les transports en commun, développer des locations et réparations de vélos, équipement du territoire en stations de gonflage, hébergements, outils de commercialisation dédiés à la grande itinérance.
- Rationnaliser les différents usages en développant des actions de sensibilisation pour une appropriation apaisée et respectueuse des différents usagers potentiels et des itinéraires mis en service

■ Bénéficiaires :

Grand public, sportifs, publics empêchés

■ Actions départementales :

1. Définition de nouvelles boucles cyclables venant se raccorder à l'eurovélo 8 (Route méditerranéenne), dans le cadre du projet européen « COEVOLVE »

2. Recensement et soutien aux projets cyclables portés par les collectivités partenaires avec identification des continuités possibles avec les grands itinéraires existants
3. Identification et réalisation des connexions possibles entre itinéraires cyclables, pédestres ou équestres, permettant une intermodalité de modes doux (Ex : Connexion à la Maison du littoral) constituant une nouvelle offre
4. Développement des services associés à l'itinérance douce (prêt/location de vélo, lieux de gardiennage saisonnier, restauration, ...)
5. Fléchage de l'action d'Hérault sport et notamment des dispositifs «sport environnement », «sport Été cité » sur ces itinéraires de randonnées, comme supports d'action de développement socio-sportif en direction de publics prioritaires (jeunes issus des QPV¹⁶, bénéficiaires du RSA, ...)

■ Partenaires :

Europe (projet COEVOLVE), groupe Hérault, Etat, Région, collectivités, fédérations et comités sportifs, associations locales de pratiquants

■ Echancier :

1, 5 - court terme ; 2, 3, 4 - action continue

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : en cours d'évaluation

¹⁶ Quartiers Prioritaires de la Politique Ville

Parc de Bessiles - Montagnac



Préserver les équilibres entre littoral et arrière-pays

Action 5.4 : Mailler la Maison du Littoral avec les autres sites départementaux (Maison de l'Environnement, Bessilles, Domaine de Bayssan, sites ENS, ...)

■ Objectifs :

- Inciter les visiteurs qui fréquentent la Maison du Littoral à découvrir les autres sites présents héraultais
- Créer des synergies et complémentarités dans les programmations pédagogiques, culturelles et ludiques de la Maison du Littoral et celles des autres sites départementaux afin d'améliorer la notoriété et fréquentation de l'ensemble des sites.

■ Bénéficiaires :

Population permanente et saisonnière

■ Actions départementales :

1. Mobilisation des outils de communication et de promotion de la future Maison du Littoral pour faire connaître les autres sites départementaux et réciproquement

2. Identification des éléments de programmation permettant de créer des passerelles, échanges, complémentarités et partenariats entre les sites
3. Mise en place des outils de connaissance des publics fréquentant la Maison du Littoral (enquêtes, statistiques ...) afin de favoriser leur fréquentation sur d'autres sites départementaux

■ Partenaires :

Hérault Tourisme, Offices de tourisme

■ Echancier : moyen terme

■ Estimation du coût 2019-2021 :

(pour la collectivité, en TTC) : en cours d'évaluation



Domaine de Bayssan

Engagement

6

Mettre en place les conditions de réussite et du changement pour une politique littorale à long terme

- 6.1 Créer ou renforcer les partenariats pour faire émerger des projets de recherche appliquée innovants et/ou expérimentaux
- 6.2 S'inscrire dans les réflexions nationales pour faire émerger les conditions de réussite des politiques littorales et mobiliser les acteurs autour de solutions nouvelles
- 6.3 S'appuyer sur l'expertise départementale pour déployer le projet Hérault Littoral
- 6.4 Améliorer la gouvernance du littoral Héraultais : création et co-animation d'un Comité départemental du Littoral et de la Mer

Mettre en place les conditions de réussite et du changement pour une politique littorale à long terme

Action 6.1 : Créer ou renforcer les partenariats pour faire émerger des projets de recherche appliquée innovants et/ou expérimentaux

■ Objectifs :

L'intervention du Département de l'Hérault sur le littoral s'appuie sur un partenariat européen, national et local. Engagée depuis plus de 15 ans dans plusieurs programmes européens, notre institution a mené des démarches prospectives et des projets de recherche appliquée pour mettre au point des outils méthodologiques et novateurs, et mobiliser des acteurs publics et privés autour de ces projets.

Dans le cadre d'Hérault Littoral, l'objectif est triple :

- Valoriser les résultats des projets européens déjà menés ou en cours de finalisation
- Renforcer les partenariats existants, source d'échanges d'expériences très riches à l'échelle de la Méditerranée ou à l'échelle locale
- Mobiliser les secteurs de l'innovation autour de nouveaux appels à projet ou en participant à des programmes de coopération nationale ou internationale

■ Bénéficiaires :

Collectivités locales, professionnels du tourisme, population permanente et saisonnière.

■ Actions départementales :

1. Valorisation des résultats des projets de coopération européenne CASTWATER, COEVOLVE, INHERIT
2. Veille technique autour des projets menés en France ou à l'étranger
3. Candidature à de nouveaux programmes de coopération
4. Appels à projet sur des thématiques émergentes (lien avec les fiches 1.5 et 1.8)

■ Partenaires :

L'ensemble des acteurs du littoral et de la mer, universités, organismes de recherche

■ Echancier :

1 - court terme ; 2 - action continue ;
3 et 4 - court et moyen terme

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : 90.000 €



Mettre en place les conditions de réussite et du changement pour une politique littorale à long terme

Action 6.2 : S'inscrire dans les réflexions nationales pour faire émerger les conditions de réussite des politiques littorales et mobiliser les acteurs autour de solutions nouvelles

■ Objectifs :

Pour faire face aux enjeux présents et à venir sur le littoral, l'ensemble des acteurs devra imaginer et mobiliser de nouvelles solutions tant du point de vue de l'aménagement que de l'habitat ou encore des mobilités. De nombreuses réflexions émergent, au niveau national ou local pour dresser les contours du littoral de demain. Plusieurs « freins » à l'adaptation de notre littoral au recul du trait de côte et au changement climatique ont été identifiés : réglementaire, technique, foncier, gouvernance, appropriation sociale.

A de nombreux égards, la situation héraultaise n'est pas unique. D'autres littoraux français subissent les mêmes pressions et évolutions.

Le partage d'expérience, la production de réflexions collectives et participatives à caractère méthodologique et innovant, rassemblant les représentants des différentes institutions et organisations agissant pour le littoral, est un préalable nécessaire à la mise en place de nouvelles politiques littorales.

■ Bénéficiaires :

Population, réseau d'acteurs de la mer et du littoral

■ Actions départementales :

1. Participation aux réflexions régionales ou nationales (type mission littoral de l'ADF)
2. Constitution en fonction des besoins de nouveaux groupes de réflexion dédiés (en lien avec la fiche 6.4, Comité Départemental du Littoral et de la Mer)

■ Partenaires :

Réseau d'acteur du littoral et de la mer

■ Échéancier : court terme

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : sans objet



Reunion Cantonale

Mettre en place les conditions de réussite et du changement pour une politique littorale à long terme

Action 6.3 : S'appuyer sur l'expertise départementale pour déployer le projet Hérault Littoral

■ Objectifs :

Le Département est l'échelon pertinent pour disposer à la fois d'une vision d'ensemble du territoire littoral et être un acteur opérationnel. De par les compétences obligatoires du Département, mais également les missions exercées pendant des années au titre de la compétence générale puis au titre de la solidarité territoriale, les agents du Département ont acquis une connaissance et expertise approfondies du territoire et des actions à mener.

Le Département mobilisera ses ressources internes, pour mettre en œuvre le projet Hérault Littoral, que ce soit dans le cadre des actions portées en maîtrise d'ouvrage départementale, par l'accompagnement technique des collectivités via Hérault Ingénierie, mais également au travers des groupes projets ou d'experts auxquels participe le Département dans le cadre de ses politiques partenariales.

■ Bénéficiaires :

Collectivités, professionnels

■ Actions départementales :

1. Mobilisation des ressources départementales pour la mise en œuvre du projet Hérault Littoral

■ Partenaires :

Etat, Région, Agence de l'eau, Conservatoire du littoral, Groupe Hérault, CFMEL, Universités, associations...

■ Echancier :

action continue

■ Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : sans objet



© CD 34

Mettre en place les conditions de réussite et du changement pour une politique littorale à long terme

Action 6.4 : Améliorer la gouvernance du littoral Héraultais : création et co-animation d'un comité départemental du littoral et de la mer (CDLM)

Objectifs :

Afin d'améliorer la gouvernance départementale sur la thématique du littoral et de la mer, au regard de l'importance des enjeux existants et à venir, il est proposé de créer un Comité département du Littoral et de la Mer, à l'instar de l'instance de gouvernance créée en 2011 dans le domaine de l'eau entre l'Etat, le Conseil Départemental de l'Hérault et l'Agence de l'Eau.

Cet outil aura pour objectif de mettre en cohérence et en synergie les interventions de l'ensemble des acteurs dans le domaine du littoral et de la mer, pour plus de lisibilité et d'efficience des politiques publiques. Il sera mis en place dans le respect des compétences de chaque partenaire, et le cas échéant, de ses dispositifs financiers.

Ce dispositif pourrait se déployer autour d'une instance stratégique co-présidée par le Préfet de l'Hérault et le Président du Conseil Départemental de l'Hérault, associant l'ensemble des acteurs de la mer et du littoral, et de groupes de travail thématiques, dédiés à l'examen de sujets spécifiques : gestion du trait de côte, adaptation des filières maritimes au changement climatique, mobilités,

Il devra s'articuler avec les outils de gouvernance existants (Parlement de la Mer) et en projet (GIP Occitanie).

Bénéficiaires :

L'ensemble des acteurs de la mer et du littoral, population

Actions départementales :

1. En partenariat avec l'Etat et les principaux acteurs, proposition d'une configuration du CDLM ou équivalent
2. Lancement et co-animation avec l'Etat du CDLM

Partenaires :

Etat, Conservatoire du Littoral, Région, Agence de l'Eau, collectivités, organismes associés, ...

Echéancier :

1 - court terme - 2 - action continue

Estimation du coût 2019-2021

(pour la collectivité, en TTC) : sans objet



Glossaire

AFNOR : Association Française de Normalisation

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail

CAUE : Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CEPRALMAR : Centre d'Etude pour la Promotion des Activités Lagunaires et MARitimes

CFMEL : Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux

CREPS : Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive

DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner

EID : Entente Interdépartementale pour la Démoustication

ELAN : Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (loi du 4 novembre 2018)

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GIP : Groupement d'Intérêt Public

IGP : Indication Géographique Protégée

INA : Institut National de l'Audiovisuel

LIDAR : Laser Aéroporté permettant d'acquérir des données topographiques et bathymétriques à grande échelle

NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

PAEN : Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains

PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

QPV : Quartiers Prioritaires de la Politique Ville

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SIG : Système d'Information Géographique

SLGRI : Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation

SMBT : Syndicat Mixte du Bassin de Thau

SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation

SRDTL : Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs

SRGITC : Stratégie Régionale de Gestion Intégrée du Trait de Côte

UFR STAPS : Faculté des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Index

A

AFNOR 12, 78
APA..... 10, 78

C

CAF..... 59, 78
CARSAT 59, 78
CAUE..... 42, 44, 48, 78
CCAS..... 59, 78
CEPRALMAR..... 46, 47, 61, 78
CFMEL 37, 76, 78
CREPS..... 67, 78

D

DIA..... 16, 78

E

EID 11, 14, 15, 21, 25, 38, 50, 78
ELAN..... 8, 78
EPCI..... 10, 17, 37, 38, 39, 40, 41, 43, 46, 49, 54, 59, 78

G

GIP 34, 77, 78

I

IGP 29, 78
INA..... 66, 78

L

LIDAR..... 11, 78

N

NOTRe..... 13, 25, 78

P

PAEN..... 14, 25, 51, 78
PAPI..... 11, 78
PCH..... 10, 78
PLU 16, 37, 51, 78
PLUi 16, 37, 78

Q

QPV 71, 78

R

RSA..... 10, 17, 28, 47, 53, 58, 71, 78

S

SAFER 40, 47, 61, 78
SARDDDET 78
SCOT 16, 23, 37, 43, 51, 78
SIG..... 55, 78
SLGRI 11, 78
SMBT 47, 78
SRDEII..... 78
SRDTL..... 78
SRGITC 9, 78

U

UFR STAPS 78

Hôtel du Département

Mas d'Alco

1977 avenue des Moulins

34087 MONTPELLIER cedex 4

herault.fr



Conception et impression Atelier Départemental des Moyens Graphiques - mai 2019

herault.fr
SUIVEZ-NOUS SUR
@departementdelherault